COMMUNE DE DAVERDISSE

Programme Communal de Développement Rural Agenda 21 Local

Partie V - Projets

Mars 2016



Groupe Impact sprl
Rue des Chasseurs ardennais, 32
6880 Bertrix

Table des matières

1. LOT 0 – PROJETS ET ACTIONS INITIES OU EN COURS PENDANT L'OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL 1

2. LOT 1 – PROJETS A REALISER DANS LES 3 PREMIERES ANNEES 7

2.1. PROJETS MATERIELS 7

M.1.01 – Aménagement d'une maison de village et de ses abords – Gembes
M.1.02 – Finalisation de la voie lente vers Bièvre
M.1.03 – Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison des associations – Haut-Fays

2.2. PROJETS IMMATERIELS 8

I.1.01 – Entretien et valorisation du petit patrimoine
I.1.02 – Mise en place d'une charte urbanistique et architecturale
I.1.03 – Information et communication sur la gestion durable de la forêt

3. LOT 2 – PROJETS A REALISER ENTRE LA 4EME ET LA 6EME ANNEE 9

3.1. PROJETS MATERIELS 9

M.2.01 – Aménagement du cœur de village – Porcheresse
M.2.02 – Aménagement du cœur de village – Daverdisse
M.2.03 – Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité
M.2.04 – Mise en valeur du site du puits du Gros Bois – Porcheresse
M.2.05 – Mise en valeur du site du pont de l'Ermite – Gembes
M.2.06 – Réaffectation de l'ancienne école des garçons – Haut-Fays
M.2.07 – Réalisation d'aménagements de sécurité routière
M.2.08 – Création d'une maison multiservices
M.2.09 – Rénovation patrimoniale du site du lavoir – Scottons
M.2.10 – Aménagement d'excédents de voirie
M.2.11 – Création de chemins de liaison et de venelles

3.2. PROJETS IMMATERIELS 10

I.2.01 – Valorisation des circuits courts
I.2.02 – Soutien aux activités économiques et indépendantes
I.2.03 – Amélioration de la gestion des déchets
I.2.04 – Etablissement de lignes de conduite pour la bonne intégration des gîtes
I.2.05 – Création et développement de nouvelles activités villageoises

4. LOT 3 – AUTRES PROJETS 11

4.1. PROJETS MATERIELS 11

M.3.01 – Développement de projets énergétiques durables
M.3.02 – Développement d'une filière bois
M.3.03 – Assainissement collectif des eaux usées
M.3.04 – Préservation et valorisation des rys d'abissage
M.3.05 – Transformation du site du local de ski en espace de convivialité
M.3.06 – Rénovation de la salle Saint-Remacle en maison de village – Haut-Fays
M.3.07 – Création de logements intergénérationnels
M.3.08 – Création du vélo-route transfrontalier
M.3.09 – Création de logements tremplins

M.3.10 - Création de parcelles communales batissables
M.3.11 – Aménagement de l'ancien terrain de tennis – Gembes
M.3.12 – Relocalisation de la plaine de jeux – Haut-Fays
M.3.13 – Aménagement de points de vue et valorisation du paysage

4.2. PROJETS IMMATERIELS 12

I.3.01 – Amélioration des outils de télécommunication
I.3.02 – Information sur les aides au logement
I.3.03 – Promotion de la réutilisation de l'eau de pluie

Méthodologie

Sur base du travail de priorisation et d'approfondissement des différents projets par la CLDR, des fiches ont été rédigées.

Les différents projets sont classés en quatre lots en fonction de la priorité donnée par la CLDR :

- Le lot 0 reprend les projets ou actions en cours ou initiés par la commune pendant la consultation de la population menée dans le cadre de l'opération de développement rural.
- Le lot 1 reprend les projets prioritaires dont la réalisation est prévue dans les trois premières années de la mise en œuvre du PCDR. Les projets sont détaillés dans des fiches descriptives complètes comprenant une estimation précise du coût de réalisation et des esquisses d'aménagement.
- Le lot 2 comprend les projets dont la réalisation est prévue entre la 4ème et la 6ème année de mise en œuvre du PCDR. Les projets sont présentés à l'aide d'une fiche descriptive.
- Le lot 3 énonce les autres projets à mettre en œuvre à plus long terme sous forme de fiche descriptive « allégée ».

Par ailleurs, les projets ont été classés entre projets matériels et immatériels (qui ne demandent pas de gros investissements financiers et qui font appel à la mobilisation des acteurs locaux), bien que la frontière entre les deux soit parfois floue.

En fonction de son classement par lot et de ses spécificités, chaque fiche-projet comprend les éléments suivants :

- Description du projet.
- Origine de la demande.
- Justification du projet (en lien avec le diagnostic partagé).
- Localisation.
- Statut au plan de secteur.
- Statut de propriété.
- Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables).
- Parties prenantes, porteurs de projet.
- Objectifs visés (en lien avec la stratégie de développement).
- Création d'emplois envisagée.
- Estimation globale du coût.
- Origines du financement.
- Programme de réalisation.
- Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder.
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé).
- Programmation dans le temps.
- Impacts du projet (en lien avec les piliers du développement durable)
- Evaluation (indicateurs).
- Liens avec d'autres projets du PCDR.
- Articulation avec les autres plans et programmes communaux.

1. Lot 0 – Projets et actions initiés ou en cours pendant l'Opération de Développement Rural

Objectif 1
Conforter la richesse naturelle du territoire

- **Aménagement du Bois des Fouches – Porcheresse**

Le projet a permis d'assainir un site pollué et d'y développer un verger (24 pommiers dont 15 variétés différentes, 7 poiriers dont 6 variétés différents, 9 pruniers dont 9 variétés et 2 noyers, soit 42 arbres fruitiers) ceinturé d'une haie diversifiée ainsi qu'un arboretum d'essences forestières (Séquoia géant, Abies grandis, Abies pectinata, Douglas vert, Tsuga Hétérophylla, Hêtre commun, Robinier faux acacia, Tulipier de Virginie, Erable sycomore, Chêne sessile, Mélèze d'Europe, Pin sylvestre, Thuya géant, Epicéa commun, Bouleau verruqueux, Tilleul à petites feuilles, Marronnier d'Inde et Châtaignier commun).

- **Elimination des plantes invasives sur le site du lavoir – Scottons**

Le projet a été mené en collaboration avec la section locale de Natagora. La mare jouxtant le lavoir était dégradée et envahie de glycérie flottante et de houlque laineuse et un plus loin par une station importante d'une plante invasive non indigène : la Fallopia sachalinensis. La mare a été nettoyée (curée) et les plantes invasives ont été coupées et mises en tas. L'objectif est d'éliminer un maximum de plantes pour retrouver une eau libre qui redeviendra favorable pour les animaux (grenouilles, tritons, libellules, etc).

- **Engagement de Wallo'Net**
- **Aménagement du parc à conteneurs (création d'une seconde sortie)**
- **Rénovation des chemins forestiers et inventaire des dégâts de chasse aux plantations forestières**
- **Mise en place d'hôtels à insectes**
- **Réfection de l'ancien chemin de Wellin (intervention SPGE) – Haut-Fays**

Objectif 2
Renforcer la qualité du cadre de vie

- **Réflexion sur la mise en œuvre d'un Parc Naturel**

La commune a marqué son souhait de participer au Parc naturel Lesse et Semois qui est actuellement en cours de constitution (association de projet pour le moment). Il regrouperait huit communes des provinces de Luxembourg et de Namur : Bertrix, Bièvre, Bouillon, Daverdisse, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin.

- **Rénovation de la voirie avec création de trottoirs (rue de Porcheresse et rue du Trau) – Gembes**

Le coût total des travaux s'élève à 1.551.168,85 € avec les subsides suivants : plan triennal transitoire (165.000 €), plan trottoir (165.000 €) et intervention SPGE (240.987,49 €).

- **Rénovation de l'église – Porcheresse**

Le coût total des travaux s'élève à 225.884,29 € (dont subside PIC : 112.942,14 €).

- **Création d'une rampe d'accès pour PMR à l'église – Daverdisse**

Le montant estimé des travaux est de 39.806,88 €.

- **Mise en valeur du pont des Gades (en collaboration avec le contrat de rivière) – Gembes**

- **Enterrement des lignes moyenne tension (intervention d'ORES)**

- **Fleurissement des villages**

- **Aménagement de ralentisseurs dans les villages**

Objectif 3
Encourager la gestion responsable des ressources naturelles

- **Rédaction d'un plan d'actions dans le cadre de la Convention des Maires**

Daverdisse s'est engagée dans la Convention des Maires qui est le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable sur leur territoire. Suite à cette démarche, un plan d'actions vient de récemment voir le jour et doit permettre d'atteindre l'objectif de diminuer de 20 % les émissions de CO2 sur le territoire communal en 2020 en se basant sur la réduction de la consommation énergétique et en produisant des énergies renouvelables.

- **Rénovation des chemins forestiers et inventaire des dégâts de chasse aux plantations forestières**

- **Remplacement des installations de chauffage dans les églises**

- **Décloisonnement des primes « énergie »**

La commune de Daverdisse offre de nombreuses primes « énergie ». Suite à la réforme des primes au niveau wallon, une adaptation des modalités d'intervention de la commune était nécessaire.

- **Installation d'éclairage LED pour les décorations de noël**

Objectif 4
Soutenir l'activité économique sur le territoire

- **Mise en place du GAL « Semois, Lesse et Houille »**

La commune de Daverdisse s'est inscrite dans une dynamique transcommunale de développement en participant au Groupe d'Action Locale « Semois, Lesse et Houille » regroupant également les communes de Bertrix, Bièvre, Bouillon, Gedinne, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin. L'enjeu fondamental du projet du GAL consistera à combler ou pallier, de manière méthodique et autant que faire se pourra, les « trous » d'équipement en vue de rendre possible un développement socio-économique endogène, durable, capable de conduire au renforcement des structures existantes et à la création d'emplois.

- **Adhésion au comice agricole de la Semois**

Le Comice de la Semois Ardennaise a vu en 2015 sa zone d'activités s'agrandir. Aujourd'hui, cette zone d'activités couvre les communes de Bertrix, Bouillon, Daverdisse, Herbeumont, Libin, Paliseul, Tellin et Wellin. Le Comice, en partenariat avec ces 8 communes, a décidé de lancer un projet commun de sensibilisation des agriculteurs et des particuliers à la nécessité d'intégrer l'analyse de terre dans la gestion raisonnée de la fertilisation des sols.

- **Mise en place de bancs le long du pré RAVeL**
- **Aménagement d'un bâtiment de rangement au Centre Touristique – Daverdisse**
- **Location de vélos électriques au Centre Touristique – Daverdisse**
- **Création d'un potager communautaire – Gembes**

Objectif 5
Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants

- **Mise en place d'une convention de mise à disposition d'une salle communale**
- **Création d'un espace « jeux » dans la bibliothèque communale**
- **Adhésion à la cellule culturelle de la Haute-Lesse**

  La commune de Daverdisse adhère à la Cellule culturelle de la Haute-Lesse regroupant Wellin, Libin, Tellin, Daverdisse et Saint-Hubert (Maison de la Culture Famenne Ardenne). Celle-ci mène des projets diversifiés en lien avec les partenaires locaux. Elle soutient les initiatives socioculturelles et initie des projets artistiques novateurs en réponse aux besoins.
- **Régularisation des permis d'environnement pour les salles communales**
- **Rénovation de la façade et des châssis du club des jeunes – Haut-Fays**
- **Réception pour l'accueil des nouveaux habitants**
- **Participation au carrefour des générations**
- **Installation d'un jeu de quilles – Haut-Fays**
- **Participation à « Je cours pour ma forme »**
- **Distribution d'un kit scolaire**

Objectif 6
Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services

- **Instauration d'une prime à l'adaptation du logement occupé par un senior**

- **Installation d'un distributeur de billets – Haut-Fays**

La commune a mené les démarches nécessaires pour l'installation d'un distributeur de billets à Haut-Fays, élément important pour maintenir une vie commerciale, économique et touristique.

2. Lot 1 – Projets à réaliser dans les 3 premières années

2.1. Projets matériels

- M.1.01 – Aménagement d'une maison de village et de ses abords – Gembes
- M.1.02 – Finalisation de la voie lente vers Bièvre
- M.1.03 – Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison des associations – Haut-Fays

M.1.01
Lot 1

Intitulé projet :

Aménagement d'une maison de village et de ses abords – Gembes

Description du projet :

Le projet vise à rénover le cercle Saint-Gérard à Gembes pour l'aménager en maison de village.

Situation existante

Actuellement, le bâtiment se compose principalement de deux salles : une petite à l'entrée de +/- 30 m² et une grande de +/- 100 m². Chaque salle dispose de son propre bar. La grande salle est aménagée en pente descendante et se ponctue par une estrade permettant d'accéder aux locaux techniques (+/- 50 m²). Une trappe permet d'accéder à l'espace situé à l'étage.

La cuisine existante est bien aménagée mais sa configuration est trop étroite pour recevoir un plan de travail central. Pour être complet, le bâtiment dispose de sanitaires (mais pas PMR) et d'un petit espace de réserve (chambre froide).

L'accès se fait actuellement par l'avant et un jeu de quilles se situe le côté du bâtiment. Cette situation implique que le vaste espace extérieur arrière n'est pas du tout valorisé.

Un autre élément à prendre en compte est la différence de niveau entre le bâtiment et la voirie (mur de soutènement).

















Situation projetée

Le projet s'intègre dans la volumétrie existante. Au niveau extérieur, seule la partie de la toiture en mauvais état est remplacée, une partie de la toiture ayant été récemment rénovée (partie avant). L'option retenue est également de ne pas valoriser l'espace supérieur de la partie avant (maintien uniquement d'un accès via une trappe).

L'accès principal à la maison de village est déplacé sur le côté (via un système d'auvent). Un accès technique est toutefois préservé par l'avant pour accéder directement à la cuisine (livraison).

L'intérieur du bâtiment est totalement revu pour une meilleure rationalisation des espaces. La grande salle est remise à niveau pour une utilisation plus aisée. L'estrade actuelle est donc supprimée.

Le nouvel aménagement propose un important espace polyvalent et modulable (via une cloison amovible) d'une superficie de +/- 165 m² répartis de la manière suivante :

- Une grande salle (106 m²).
- Une petite salle (35 m²).
- Un espace bar (23 m²).

La cuisine est maintenue au même endroit mais est agrandie (27 m²). Un espace de réserve (6 m²) est créé entre la cuisine et le bar. Des sanitaires (hommes, femmes et PMR) complètent les aménagements.

Afin d'amener un maximum de lumière naturelle, les baies de la façade côté route sont agrandies. Pour le confort, des stores permettent d'occulter les ouvertures.

Une attention particulière est portée sur les économies d'énergie, par une isolation renforcée du bâtiment (isolation par l'intérieur via des contre-cloisons), par la pose de panneaux photovoltaïques et par l'utilisation de luminaires à haute efficacité. Au niveau du chauffage, le recours à des sources d'énergie renouvelable est privilégié.

La rénovation veille à l'acoustique générale (pose d'un faux-plafond acoustique).

Un traitement contre l'humidité est apporté au niveau des murs extérieurs (pose d'un drain périphérique).

L'aménagement propose par ailleurs de valoriser l'espace extérieur. Le jeu de quilles est ainsi déplacé pour permettre un accès latéral vers l'arrière de la maison de village. Au niveau du bâtiment, une importante ouverture (baie vitrée) est percée pour permettre une connexion optimale entre l'intérieur et l'extérieur. Un accès (via un escalier) est également créé entre la maison de village et la voirie située au Nord.

Un volume secondaire traité de manière contemporaine (toiture plate et bardage bois) est adjoint à la maison de village. Il permet aussi d' « intimiser » les jardins des logements tremplins par rapport aux activités de la maison de village. Il accueille des fonctions annexes telles que deux réserves, un local pour la chaufferie et un préau.

L'aménagement extérieur est accompagné de plantations visant à agrémenter l'ensemble.

L'accessibilité par les personnes à mobilité réduite est également prise en compte, notamment à l'espace extérieur.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Pour rappel, la rénovation du cercle Saint-Gérard à Gembes était inscrite au précédent PCDR. Un auteur de projet avait été désigné et une première proposition a été faite. Etant en fin de programmation, ce projet n'avait pu voir le jour, la rénovation de la maison de village de Daverdisse ayant été privilégiée.

Actuellement, la salle de village est occupée en moyenne 1 jour par semaine. L'objectif de la rénovation est de maintenir les activités actuelles mais également en développer d'autres. Une première proposition serait d'ouvrir la maison de village un jour par semaine (activités libres) pour créer une dynamique supplémentaire dans le village et la commune.

La mise en œuvre du projet répond à une demande importante des habitants et rencontre les éléments mis en évidence dans le cadre du diagnostic partagé : présence d'un lieu de rencontre dans chaque village (mais la salle de Gembes nécessitant des travaux de rénovation), plusieurs associations sur le territoire communal mais dynamisme variable, peu d'activités pour les jeunes, vieillissement de la population et isolement des aînés, etc.

Les fonctions et les utilisateurs pressentis sont :

- Activités villageoises (kermesse, repas divers, fête du printemps, réunions de comité, etc)
- Manifestations familiales (anniversaire, baptême, enterrement, etc).
- Activités des 3 x 20.
- Activités de l'accueil extrascolaire.
- Activités du conseil communal des enfants (bal des enfants par exemple).
- Spectacles (Noël au théâtre par exemple).
- Activités du CPAS (souper, carrefour des générations, etc).
- Autres locations privées et associatives (réunions de l'ADMR, souper de l'école, organisation de la Saint-Nicolas, etc).
- Activités du GAC.

Outre les activités villageoises, la maison de village, vu sa superficie et sa localisation, accueillera également des activités à portée communale.

Localisation :

- Gembes – Rue des Ecoles

Statut au plan de secteur :

- Zone d'habitat à caractère rural – Périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique

Statut de propriété :

- Propriété communale

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Rénovation et transformation du bâtiment
- Aménagement extérieur
- Système de gestion de l'infrastructure

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune
- Associations villageoises

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 5. Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants**

Objectifs secondaires

✓	**Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie**
✓	**Objectif 3. Encourager la gestion responsable des ressources naturelles**

Création d'emplois envisagée :

- /

Estimation globale du coût :

- 654.880 € TVAC
- Voir annexe pour estimation détaillée

Origines du financement :

- Le Développement Rural pour 80 % sur la tranche jusque 500.000 € et pour 50 % sur la tranche supérieure à 500.000 €, soit 477.440 €
- La Commune pour le solde, soit 177.440 €

D'autres pistes de subventionnement complémentaires peuvent être envisagées : UREBA pour l'amélioration énergétique du bâtiment et DGO3-Espaces verts pour l'aménagement des abords.

Programme de réalisation :

Le projet est réalisé en une seule phase.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Le présent projet était déjà inscrit dans le PCDR précédent mais n'a pu être réalisé. Il répond à des besoins villageois mais également communaux.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Esquisse d'aménagement
- Estimation financière
- Rencontre des futurs utilisateurs pour cerner leurs besoins

Programmation dans le temps :

- Projet prioritaire – Réalisation à partir de 2016

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★★★ L'amélioration de l'infrastructure existante va permettre de dynamiser la vie associative et villageoise et donc les liens sociaux et culturels entre habitants	★ Le projet vise à réduire l'empreinte écologique par une amélioration énergétique du bâtiment et par une localisation centrale favorable aux déplacements lents	

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Fréquence d'utilisation	Commune	Au moins une activité par semaine

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.2.07 – Réalisation d'aménagements de sécurité routière
- I.2.01 – Valorisation des circuits courts
- I.2.05 – Création et développement de nouvelles activités villageoises

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Convention des Maires

Annexe(s) :

- Estimation financière
- Plan de situation
- Plan d'aménagement

IMPACT

TERRITOIRE - HABITAT - PAYSAGE

PCDR-A21L - Daverdisse
Aménagement d'une maison de village et de ses abords - Gembes

RECAPITULATIF DES POSTES		MONTANT
INFRASTRUCTURE 01: Batiment existant		
DEMOLITION		
Dalle de sol	*9 288,00*	
*plancher étage concervé	*	
Modifications baies	*13 000,00*	
Cloisons	*900,00*	
Menuiseries extérieures	*2 100,00*	
Techniques spéciales	*2 322,00*	
Parachevements	*5 800,00*	
Equipements dont cuisine	*1 000,00*	
*hors déchets amiantés	*	
TOTAL DEMOLITION		**34 410,00**
GROS ŒUVRE		
Dalle de sol générale	*34 500,00*	
Egouttages	*5 000,00*	
Maconneries	*6 250,00*	
Citerne d'eau de pluie	*2 500,00*	
TOTAL GROS OEUVRE		**48 250,00**
COUVERTURE PARTIE AVANT		**16 800,00**
MENUISERIES EXTERIEURES		**32 800,00**
CHAUFFAGE		**23 000,00**
VENTILATION		**8 625,00**
SANITAIRE		**7 200,00**
ELECTRICITE		**53 750,00**
Electricité générale du bâtiment	*28 750,00*	
Panneaux photovoltaïques	*25 000,00*	
PARACHEVEMENTS		
Contre-cloisons isolées	*22 750,00*	
Faux-Plafonds isolé	*20 700,00*	
Plafonnages	*18 000,00*	
Menuiseries intérieures	*5 600,00*	
Cloison mobile	*9 000,00*	
Chapes isolantes/chapes/carrelages	*23 000,00*	
TOTAL PARACHEVEMENTS		**99 050,00**
EQUIPEMENTS dont cuisine/bar		**25 000,00**
TOTAL TRANSFORMATION		**348 885,00**

IMPACT

TERRITOIRE - HABITAT - PAYSAGE

INFRASTRUCTURE 02: Extension et Auvent

GROS-ŒUVRE	*41 600,00*
*hors surcoût stabilité spéciale	*
TOITURE	*9 600,00*
MENUISERIES EXTERIEURES	*5 600,00*
CHAUFFAGE + VENTILATION + SANITAIRE	*13 600,00*
ELECTRICITE	*8 000,00*

TOTAL EXTENSION	**78 400,00**

AMENAGEMENTS EXTERIEURS

DEMOLITIONS	
Revetements abords	*2 250,00*
Ouvrages d'art	*2 000,00*
REVETEMENTS PAVES	*21 600,00*
OUVRAGE D'ART	
Muret	*17 500,00*
Escalier	*6 400,00*
Jeux de quilles	*10 000,00*
ECLAIRAGE	*9 500,00*

TOTAL ABORDS	**69 250,00**

TOTAL GENERAL HTVA	**496 535,00**

CALCUL DES FRAIS

HONORAIRES ET FRAIS	9,00%	44 688,15
Architecte et ingénieur		
Coordinateur Sécurité-Santé		
Responsable PEB		
TOTAL		**44 688,15**

TOTAL HTVA		**541 223,15**
TVA	21%	113 656,86

TOTAL TVAC	**654 880,01**

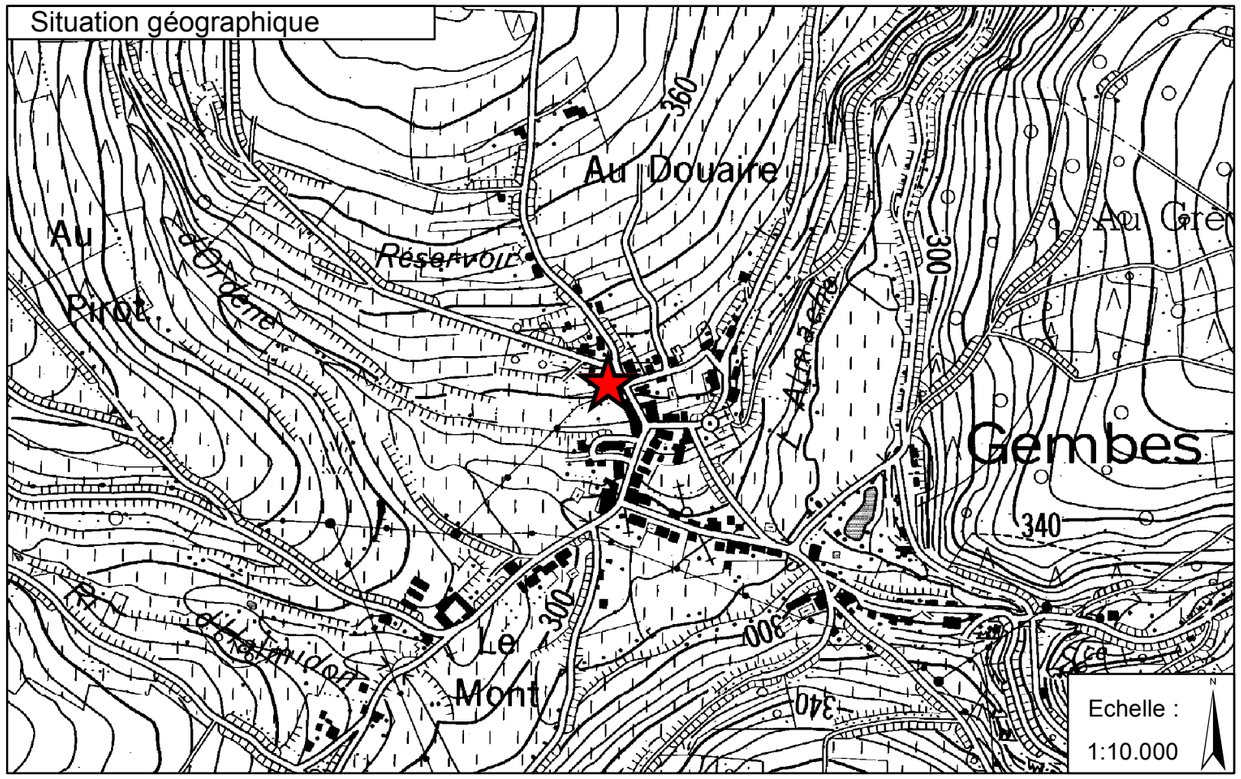
REPARTITION DES SUBSIDES

DEVELOPPEMENT RURAL	80%	< 500000 €	400 000,00
DEVELOPPEMENT RURAL	50%	> 500000 €	77 440,01
DEVELOPPEMENT RURAL	TOTAL		477 440,01
COMMUNE	SOLDE		177 440,01

PCDR - A21L de Daverdisse
Aménagement d'une maison de village - Gembes
Plan de situation

IMPACT SRL
TERRITOIRE - HABITAT - PAYSAGE

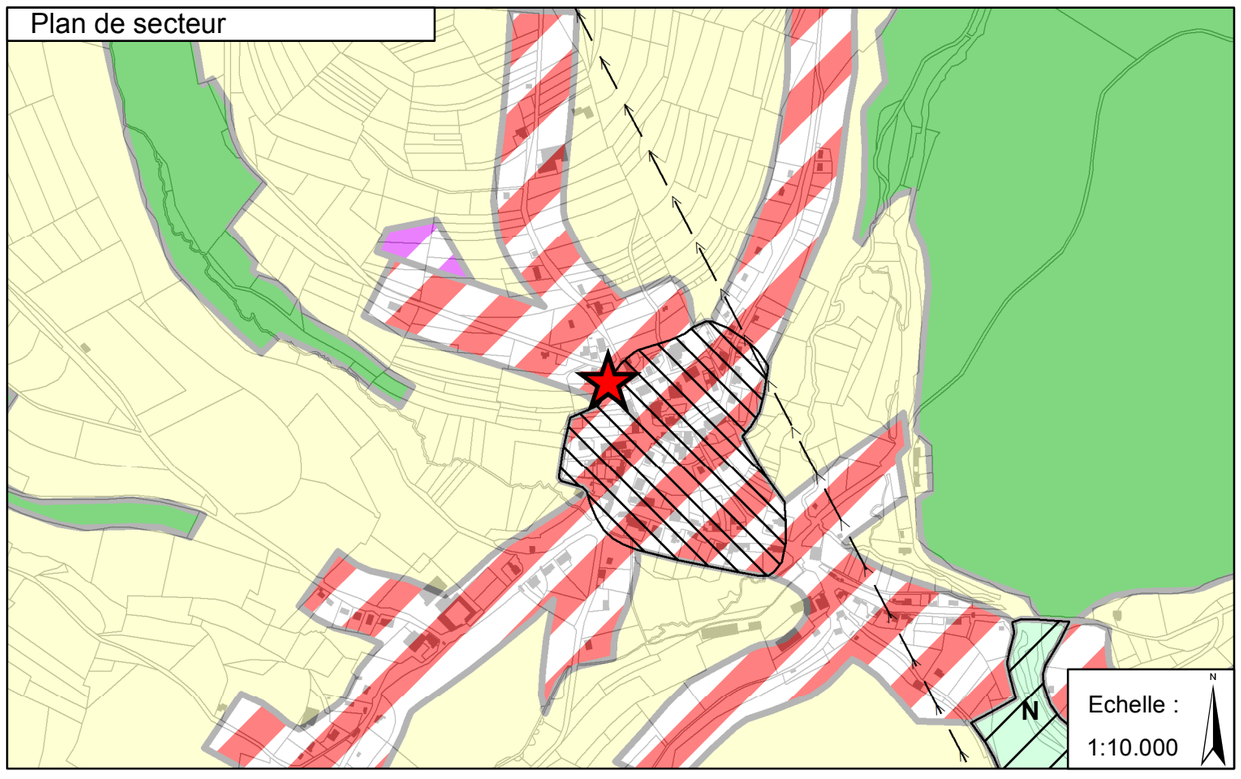
Situation géographique



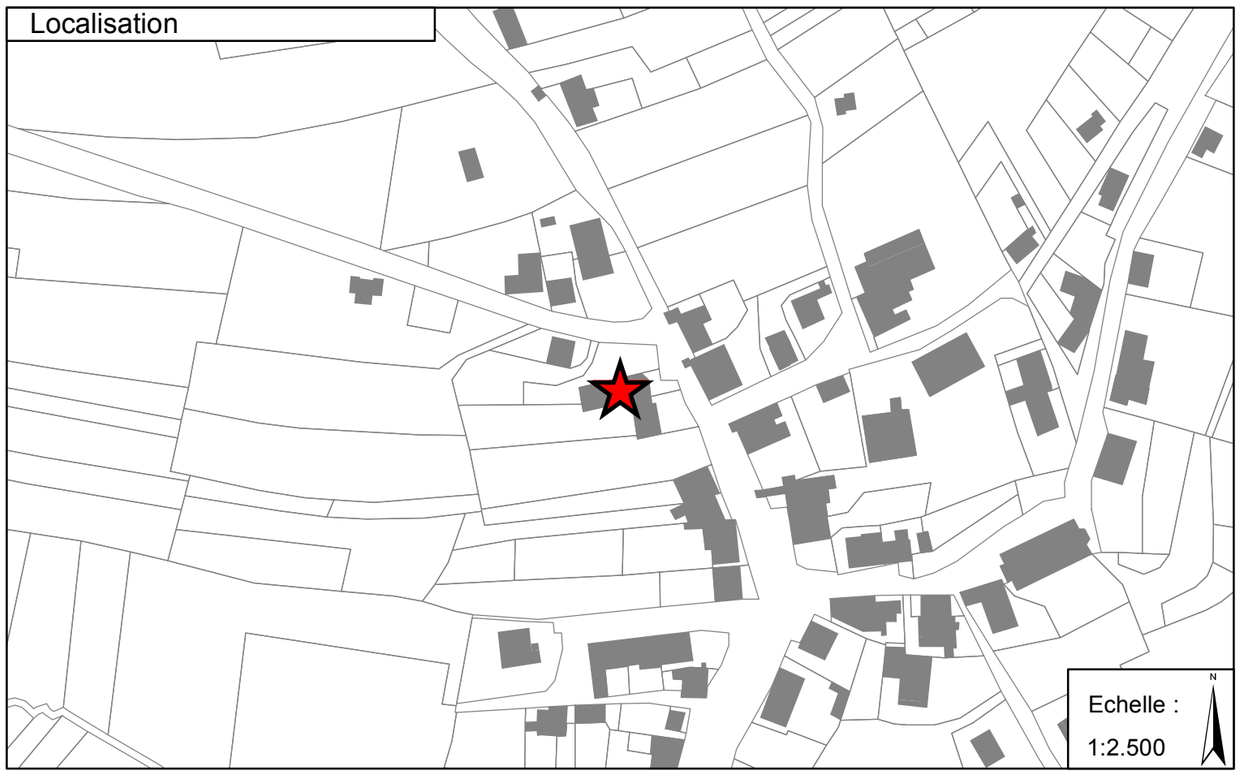
Orthophotoplan



Plan de secteur



Localisation

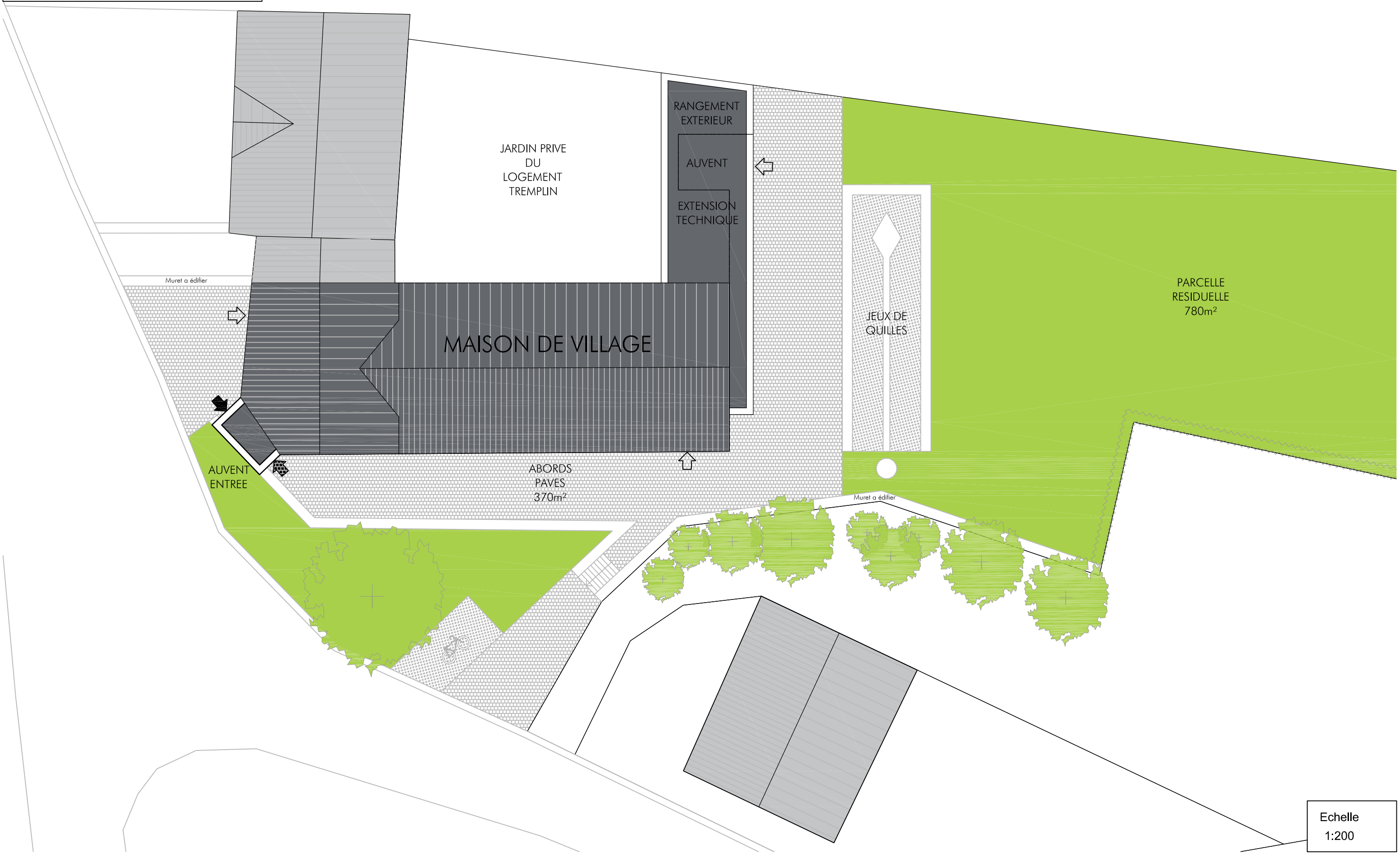


PCDR - A21L de Daverdisse

Aménagement d'une maison de village - Gembes

IMPACT SPRL
TERRITOIRE - HABITAT - PAYSAGE

Implantation

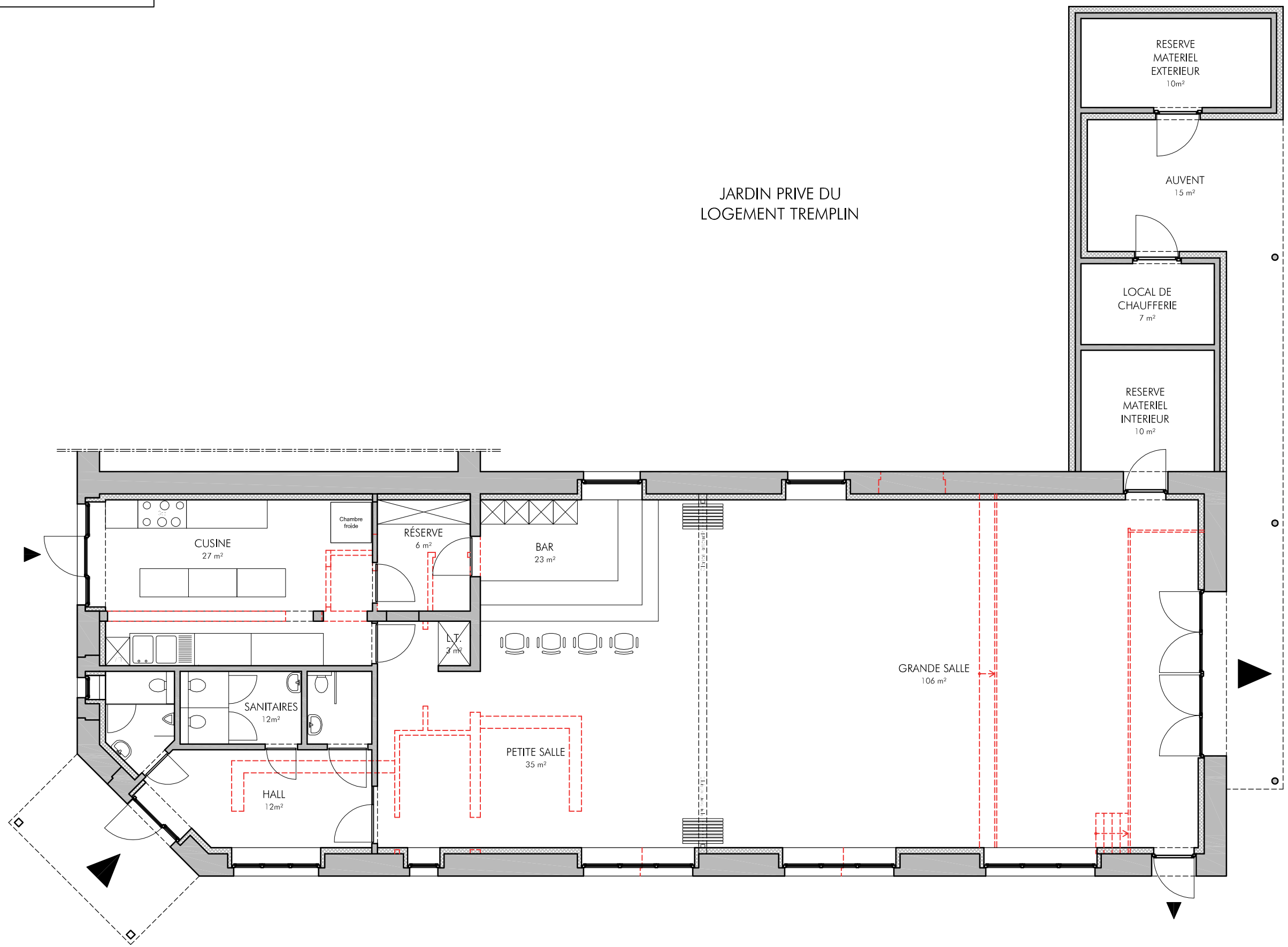


PCDR - A21L de Daverdisse

Aménagement d'une maison de village - Gembes

IMPACT SPRL
TERRITOIRE - HABITAT - PAYSAGE

Situation projetée



PLAN DE SITUATION PROJETEE
266 m²

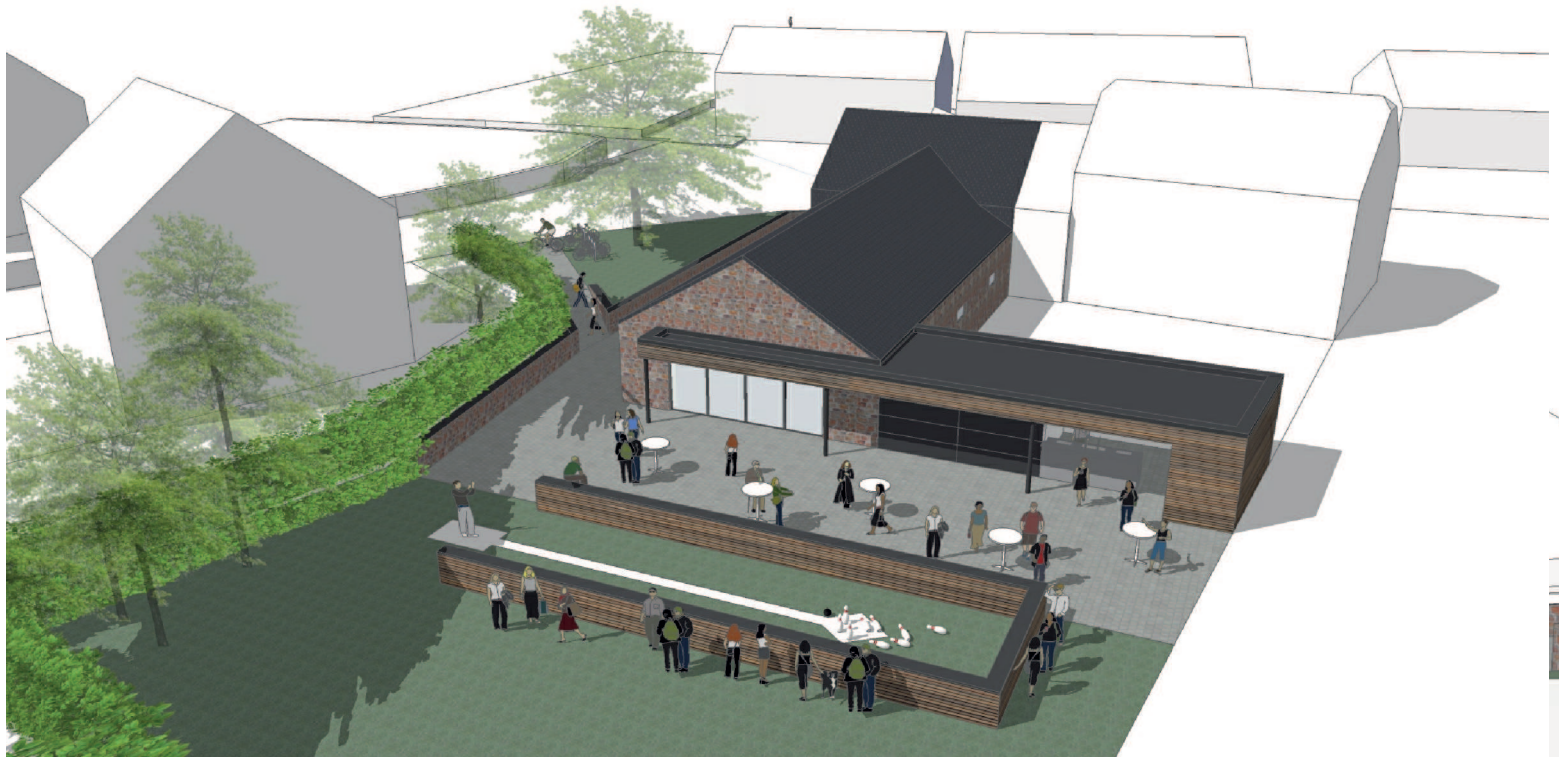
Echelle
1:100

PCDR - A21L de Daverdisse
Aménagement d'une maison de village - Gembes

IMPACT SPRL
TERRITOIRE - HABITAT - PAYSAGE

Rendu 3D







M.1.02
Lot 1

Intitulé projet :

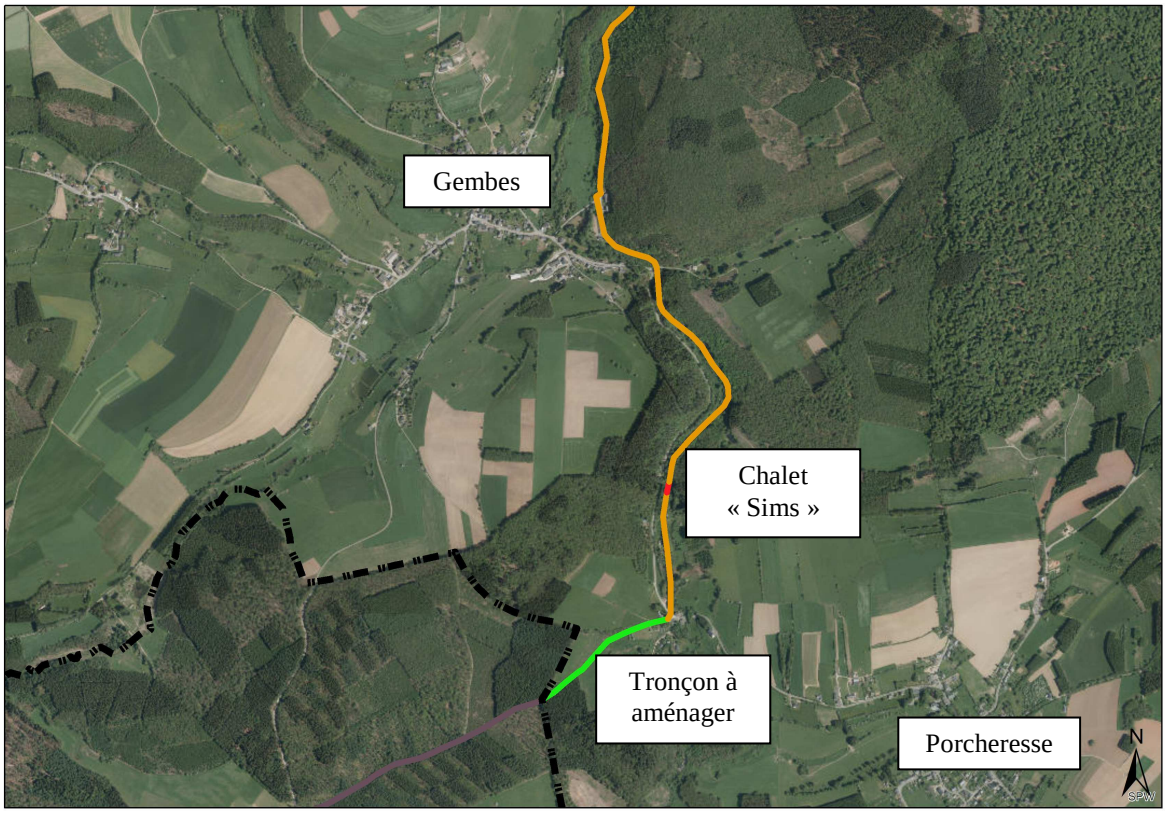
Finalisation de la voie lente vers Bièvre

Description du projet :

Un cheminement (dans le cadre du programme PICVert) a été aménagé sur l'ancien vicinal entre Porcheresse (Les Rives) et Daverdisse (Le Moulin) (voir bilan de la précédente opération de développement rural). Cette liaison se prolonge vers la commune voisine de Wellin (Halma).

Dans le cadre de son PCDR, la commune de Bièvre envisage la mise en œuvre d'une voie lente entre la gare de Graide-Station et Porcheresse (Les Rives). Par ailleurs, l'ADL « Bièvre – Vresse-sur-Semois » prévoit de poursuivre la voie lente vers Vresse-sur-Semois puis la France.

Sur le territoire de Daverdisse, il manque uniquement un tronçon entre Porcheresse (Les Rives) et la commune de Bièvre. Par ailleurs, la commune a aujourd'hui acquis une propriété (chalet « Sims ») traversée par l'ancien vicinal, ce qui offre la possibilité d'éviter le contournement de cette propriété en obligeant de longer la voirie et d'emprunter un pont sur l'Almache peu adapté.



Pour le tronçon entre Porcheresse et la commune de Bièvre, le tracé de la voie lente emprunte un chemin forestier. La solution proposée est de créer une bande en béton de 2,50 mètres pour la circulation des usagers lents. Cette solution a l'avantage :

- De permettre une utilisation aisée par les différents usagers pressentis (piétons, poussettes, PMR, cyclistes…).
- De favoriser la cohabitation des usages.
- De garantir la durabilité des aménagements et la facilité d'entretien.

Au niveau du chalet « Sims », la passerelle doit être remplacée. Afin de poursuivre le tracé existant, un empierrement est réalisé.

L'aménagement comprend également la réalisation d'un espace de convivialité et de repos (bancs) ainsi qu'un panneautage (signalisation de la voie lente).

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Il est important de valoriser les voies lentes afin de renforcer l'attractivité touristique du territoire et offrir des possibilités de modes doux pour les habitants.

En effet, rappelons les éléments évoqués dans ce diagnostic partagé : « Toutefois, la mise en place d'un tourisme intégré basé sur les ressources locales, c'est-à-dire la forêt, la nature, les paysages, les promenades peut être un vecteur de développement. Dans cette perspective, la poursuite des différentes activités, la valorisation des sites patrimoniaux ou encore le renforcement des voies lentes se doivent d'être envisagés. Pour ce dernier point, l'existence d'un cheminement pré-RAVeL offre une opportunité, notamment par la connexion aux infrastructures existantes ou en projet dans les communes voisines permettant de constituer un réel réseau transcommunal, voire transfrontalier ».

Ce projet s'inscrit donc dans une perspective transcommunale de développement d'une voie lente connecté à un arrêt SNCB. Par ailleurs, l'ancienne gare de Graide-Station serait aménagée en centre d'interprétation de la nature (en lien avec un important projet Life-papillons).

Localisation :

- Porcheresse – Gembes

Statut au plan de secteur :

- Zone forestière et zone naturelle

Statut de propriété :

- Propriété communale

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Concertation avec la commune de Bièvre
- Réalisation de la voie lente
- Restauration du pont au niveau du chalet « Sims »
- Mise en place de la signalétique

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune
- Commune de Bièvre
- ADL « Bièvre – Vresse-sur-Semois »

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectifs principaux

✓	**Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie**
✓	**Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire**

Création d'emplois envisagée :

Des emplois indirects pourraient être créés dans le cadre du développement d'activités horeca.

Estimation globale du coût :

- 454.682 € TVAC

- Voir annexe pour estimation détaillée

Origines du financement :

- Le Développement Rural pour 90 % (projet transcommunal), soit 409.214 €
- La Commune pour le solde, soit 45.468 €

D'autres pistes de subventionnement complémentaires peuvent être envisagées : DGO1 et CGT notamment.

Un projet avait été déposé dans le cadre du programme Interreg mais n'a pas été retenu.

Programme de réalisation :

Le projet est réalisé en une seule phase.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Le projet est actuellement à l'étude sur la commune de Bièvre et est en attente de subventionnement.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Acquisition de la propriété « Sims »
- Différents contacts et réunions avec les communes concernées par la voie lente
- Esquisse d'aménagement
- Estimation financière

Programmation dans le temps :

- Projet prioritaire – Réalisation à partir de 2016

Impacts du projet sur le développement rural:

Social	Environnement	Economie
★★★ Le projet permet de renforcer la convivialité par la mise en place d'espaces de promenade et de détente	★ Le développement des modes doux, de plus connecté à un arrêt SNCB, permet de réduire l'empreinte écologique des habitants et des visiteurs	★★★★ Le projet permet un développement économique endogène basé sur un tourisme vert, intégré et durable

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Fréquentation de la voie lente	Commune Syndicat d'Initiative	Au moins 30 % des visiteurs du centre touristique ayant emprunté la voie lente
Inscription du projet dans une dynamique transcommunale	Commune	Prolongement vers Bièvre effectif

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.2.05 – Mise en valeur du site du pont de l'Ermite – Gembes
- M.2.11 – Création de chemins de liaison et de venelles
- M.3.08 – Création du vélo-route transfrontalier
- M.3.11 – Aménagement de l'ancien terrain de tennis – Gembes

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- GAL « Semois, Lesse et Houille »
- Programme Stratégique Transversal

Annexe(s) :

- Estimation financière
- Plan de situation

IMPACT

TERRITOIRE - HABITAT - PAYSAGE

PCDR-A21L - Daverdisse

Finalisation de la voie lente vers Bièvre

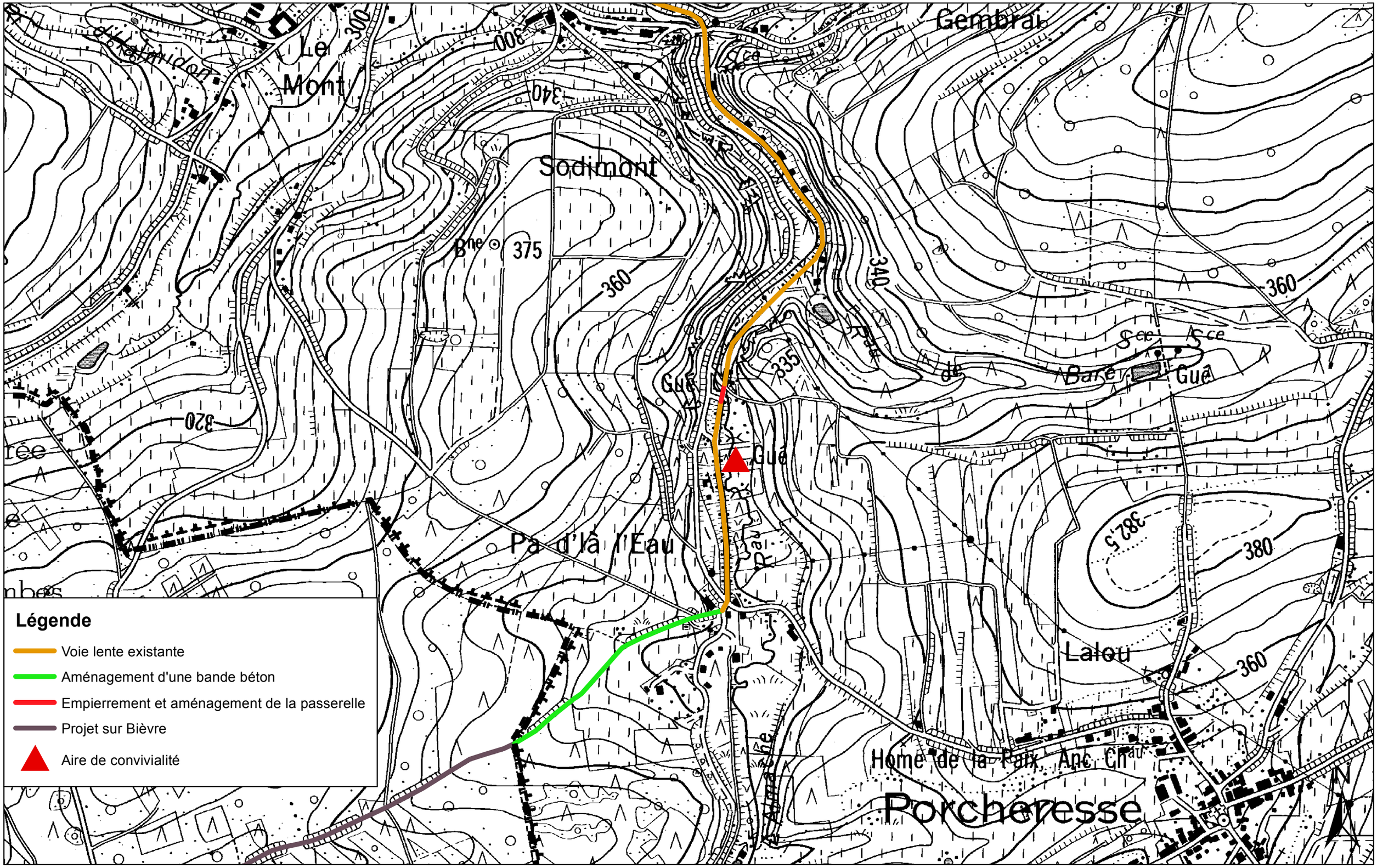
RECAPITULATIF DES POSTES	MONTANT
BANDE BETON	**180 000,00**
EMPIERREMENT	**37 500,00**
PASSERELLE	**120 000,00**
PANNEAUX DE SIGNALISATION	**2 000,00**
AIRE DE REPOS ET DE CONVIVIALITE	**15 000,00**
TOTAL GENERAL HTVA	**354 500,00**

CALCUL DES FRAIS		
HONORAIRES ET FRAIS	6,00%	21 270,00
TOTAL		**375 770,00**
TOTAL HTVA		**375 770,00**
TVA	21%	78 911,70
TOTAL TVAC		**454 681,70**

REPARTITION DES SUBSIDES		
DEVELOPPEMENT RURAL	90%	409 213,53
COMMUNE	SOLDE	45 468,17

PCDR - A21L - Daverdisse
Finalisation de la voie lente vers Bièvre
Plan de situation
Echelle : 1:7.500

IMPACT
TERRITOIRE - HABITAT - PAYSAGE



M.1.03
Lot 1

Intitulé projet :

Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison des associations – Haut-Fays

Description du projet :

Contexte général

Le projet vise à réhabiliter le site de l'ancien presbytère en maison des associations. Avec la maison de village (cercle Saint-Remacle) et l'église, il forme un ensemble d'équipements situés en plein cœur du village d'Haut-Fays. Il constitue donc un élément polarisateur à l'échelle du village mais également au niveau communal, Haut-Fays étant le centre administratif de la commune.

Scénarios étudiés

Dans le cadre de l'étude de cette fiche-projet, trois scénarios ont été envisagés :

- Rénover le bâtiment. Toutefois, le bâtiment est dans un mauvais état structurel (humidité, infiltration d'eau, façade en pierres s'effritant, etc). Par ailleurs, il ne répond plus à aucune norme sécuritaire. De plus, pour correspondre aux besoins identifiés, la superficie actuelle n'est pas suffisante. Enfin, cette option entraîne un surcoût financier.
- Démolir le bâtiment mais en conservant la façade à rue pour son aspect patrimonial et reconstruire un volume à l'arrière. Le maintien de la façade est toutefois, au stade actuel des études, peu certain. Par ailleurs, cette option entraîne un léger surcoût et nécessite également la réfection de la façade.
- Démolir le bâtiment et reconstruire. Cette dernière option a été privilégiée car elle permet une meilleure implantation du bâtiment, de disposer d'un bâtiment plus fonctionnel, plus performant d'un point de vue énergétique, d'intégrer toutes les fonctions souhaitées et d'aménager les abords de manière plus conviviale.

Situation projetée

La nouvelle construction est implantée plus en recul par rapport au bâtiment existant et est « redressée » pour former un angle droit avec la maison de village.

Cette solution permet de dégager un espace avant relativement important qui est aménagé sous forme de placette (espace sans voiture principalement minéralisé) jouant le rôle de liens entre les différentes fonctions (maison des associations, maison de village et église).

Par ailleurs, la nouvelle implantation permet de relocaliser la plaine de jeux (actuellement située près du terrain de football) en lien direct avec la maison des associations, la maison de village et l'espace de convivialité.

La démolition des murs ceinturant la parcelle permet quant à elle de maintenir un cheminement piéton tout le long de la voirie.

Le parking est reporté à l'arrière de la maison des associations et le long de la voirie (total de 25 à 30 emplacements). Des parkings vélos sont également prévus.

Le solde des abords est aménagé en espace vert profitant aussi bien à la maison des associations qu'à la maison de village.

Le nouveau bâtiment est composé d'un volume principal traditionnel implanté proche de la voirie pour former un ensemble urbanistique cohérent avec le centre du village. Son traitement architectural est classique afin de rappeler le caractère patrimonial de l'ancien presbytère : mur en pierres du pays, toiture en ardoise naturelle, compacité, gabarit de 2 niveaux, etc.

Le volume principal comprend :
- Au rez-de-chaussée :
  - Une salle de réunion (+/- 40 m²) avec espaces de rangement et kitchenette.
  - Un local de réserve (+/- 7 m²).
  - Un local pour la chaufferie.
  - Des sanitaires (hommes, femmes et PMR).
- A l'étage :
  - Une seconde salle de réunion identique à celle du rez-de-chaussée.
  - Deux locaux de réserve (+/- 19 m² et 15 m²) pouvant également être aménagé en salles de réunion.

A ce volume principal est adjoint un volume traité de manière plus contemporaine (1 niveau, toiture plate et bardage bois). Ce second volume abrite :
- Une salle (+/- 50 m²) avec un espace bar.
- Une petite cuisine.
- Un local de réserve.

Le bâtiment est conçu pour une utilisation simultanée des deux parties.

Un espace extérieur couvert et une terrasse se développent à partir de ce volume plus contemporain.

Une attention particulière est portée sur les économies d'énergie, par une isolation renforcée du bâtiment, et par l'utilisation de luminaires à haute efficacité. Au niveau du chauffage, le recours à des sources d'énergie renouvelable est privilégié, par la création d'un mini-réseau de chaleur alimentant la maison des associations, la maison de village et l'église.

L'accessibilité par les personnes à mobilité réduite sera également prise en compte, notamment à l'espace extérieur et à l'étage (siège lift).

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Le diagnostic partagé a mise en évidence l'existence de nombreuses associations sur le territoire communal. Ces différentes associations sont actuellement disséminées en divers endroits qui ne sont pas toujours adaptés à leurs besoins.

En réhabilitant un site devenant progressivement un chancre en plein cœur du village de Haut-Fays, le projet permet d'offrir des espaces cohérents aux associations, à la fois des locaux de rencontre et des réserves pour stocker le matériel courant.

Après enquête, le bâtiment pourra accueillir les associations suivantes :

- Club des jeunes : réunions, apéritifs, petites festivités, etc.
- Maison de la Culture Famenne-Ardenne en Haute-Lesse : stages et ateliers ATL, animations scolaires nécessitant l'installation de matériel pédagogique, animations organisées par la bibliothèque, etc.
- Comité Télévie : réunions.
- Troupe de théâtre « Du rire aux larmes » : réunions.
- Catéchisme et fabrique d'église : réunions.
- 3x20 : réunions, fête de Saint-Nicolas, fête de fin d'année, activités intergénérationnelles, etc.
- Harmonie Royale Saint-Cécile : répétitions.
- Accueil extrascolaire : atelier de musique, atelier de bricolage, etc.
- ACRF : réunions, exposition, ateliers, etc.

Cette maison des associations se veut complémentaire dans ses fonctions à la maison de village dont la rénovation est prévue dans la fiche M.3.06. En effet, le cercle Saint-Remacle accueillera des manifestations de plus grande importance alors que la maison des associations permettra d'organiser des réunions, des permanences, etc.

En accueillant le club des jeunes, le projet permettra de libérer le bâtiment situé à côté de l'école et d'y rassembler les fonctions scolaires et parascolaires (création d'une nouvelle classe, d'un local pour la logopédie et relocalisation de l'accueil extrascolaire). Ce projet est développé dans la fiche M.2.07 – Réaffectation de l'ancienne école des garçons.

Ce bâtiment est conçu pour permettre un usage simultané des différents locaux.

Localisation :

- Haut-Fays – Rue du Cimetière

Statut au plan de secteur :

- Zone d'habitat à caractère rural – Périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique

Statut de propriété :

- Propriété communale

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Démolition du bâtiment existant
- Construction et aménagement d'un nouveau bâtiment
- Aménagement extérieur
- Système de gestion de l'infrastructure

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune
- Associations communales

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 5. Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants**

Objectifs secondaires

✓	**Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie**
✓	**Objectif 3. Encourager la gestion responsable des ressources naturelles**

Création d'emplois envisagée :

- /

Estimation globale du coût :

- 904.514 € TVAC

- Voir annexe pour estimation détaillée

Origines du financement :

- Le Développement Rural pour 80 % sur la tranche jusque 500.000 € et pour 50 % sur la tranche supérieure à 500.000 €, soit 602.257 €
- La Commune pour le solde, soit 302.257 €

D'autres pistes de subventionnement complémentaires peuvent être envisagées : UREBA pour la performance énergétique, DGO3-Espaces verts pour l'aménagement des abords et Infrasport pour la plaine de jeux.

L'introduction d'une fiche-projet dans le cadre du Programme Wallon de Développement Rural (PWDR) pourrait également être envisagée.

Programme de réalisation :

Le projet est réalisé en une seule phase.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Le bâtiment est actuellement à l'abandon car en très mauvais état et insalubre. A terme, il risque de constituer un chancre en plein cœur du village.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Enquête sur les besoins des différentes associations
- Esquisse d'aménagement
- Estimation financière

Programmation dans le temps :

- Projet prioritaire – Réalisation à partir de 2017

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★★★ Le développement de la vie associative permettra de développer les liens entre habitants et les activités	★ Le projet intégrera les notions de performance énergétique, sa localisation centrale sera favorable aux déplacements lents (concentration des équipements dans le centre du village)	

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Taux d'occupation	Commune	Taux d'occupation hebdomadaire de 60 %

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.2.06 – Réaffectation de l'ancienne école des garçons – Haut-Fays
- M.2.07 – Réalisation d'aménagements de sécurité routière
- I.2.05 – Création et développement de nouvelles activités villageoises
- M.3.06 – Rénovation de la salle Saint-Remacle en maison de village – Haut-Fays
- M.3.12 – Relocalisation de la plaine de jeux – Haut-Fays

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Convention des Maires

Annexe(s) :

- Estimation financière
- Plan de situation projetée
- Plan d'aménagement

IMPACT

TERRITOIRE - HABITAT - PAYSAGE

PCDR-A21L - Daverdisse
Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison des associations
Haut-Fays

RECAPITULATIF DES POSTES	MONTANT
PRESBYTERE	
DEMOLITION GENERALE	*25 500*
*hors déchets spéciaux dont amiante	*
Comprend évacuation et versage en site agréé	
TOTAL DEMOLITION PRESBYTERE	**25 500,00**
VOLUME PRINCIPAL	
GROS-ŒUVRE	*116 725*
*hors raccordements impétrants	*
*hors surcoût stabilité spéciale	*
TOITURE	*63 365*
MENUISERIES EXTERIEURES	*26 680*
CHAUFFAGE + VENTILATION + SANITAIRE	*56 695*
ELECTRICITE	*36 685*
PARACHEVEMENTS	*33 350*
EQUIPEMENTS dont armoires associations	*16 000*
Siège Lift	*11 000*
TOTAL VOLUME PRINCIPAL	**360 500,00**
VOLUME SECONDAIRE	
GROS-ŒUVRE	*56 700*
*hors raccordements impétrants	*
*hors surcoût stabilité spéciale	*
TOITURE	*30 780*
MENUISERIES EXTERIEURES	*12 960*
CHAUFFAGE + VENTILATION + SANITAIRE	*27 540*
ELECTRICITE	*17 820*
PARACHEVEMENTS	*16 200*
EQUIPEMENTS dont cuisine et bar	*11 000*
TOTAL VOLUME SECONDAIRE	**173 000,00**
PLAINE DE JEUX	
Revêtement antidérapant	*8 000*
Equipement jeux	*15 000*
TOTAL PLAINE DE JEUX	**23 000,00**

IMPACT

TERRITOIRE - HABITAT - PAYSAGE

PCDR-A21L - Daverdisse
Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison des associations
Haut-Fays

PLACETTE MAISON DES ASSOCIATIONS		
REVETEMENTS PAVES	*30 600*	
EQUIPEMENTS		
Bancs	*5 000*	
Poubelles	*3 500*	
Bornes escamotables	*2 000*	
Supports vélos	*3 600*	
TOTAL PLACETTE		**44 700,00**
ABORS ARRIERE MAISON DES ASSOCIATIONS		
REVETEMENTS EMPIERRES	*13 000*	
GRILLES ALVEOLEES EMPIERREES PARKINGS	*5 400*	
SIGNALISATION PMR	*400*	
TOTAL PARKINGS EMPIERRES		**18 800,00**
ABORDS MAISON DE VILLAGE		
DEMOLITION REVETEMENTS EXISTANTS	*2 250*	
REVETEMENTS PAVES	*9 000*	
TOTAL ABORDS MAISON DE VILLAGE		**11 250,00**
PARKINGS EN VOIRIE		
REVETEMENTS ASPHALTES	*14 400*	
TOTAL PARKINGS EN VOIRIE		**14 400,00**
PLANTATIONS		
VEGETATION HAUTE	*6 500*	
HAIES VIVES	*8 160*	
TOTAL PLANTATIONS		**14 660,00**
TOTAL GENERAL HTVA		**685 810,00**

CALCUL DES FRAIS

HONORAIRES ET FRAIS	9,00%	61 722,90
Architecte et ingénieur		
Coordinateur Sécurité-Santé		
Responsable PEB		
TOTAL		**61 722,90**

IMPACT

TERRITOIRE-HABITAT-PAYSAGE

PCDR-A21L - Daverdisse
Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison des associations
Haut-Fays

TOTAL HTVA		**747 532,90**
TVA	21%	156 981,91

TOTAL TVAC	**904 514,81**

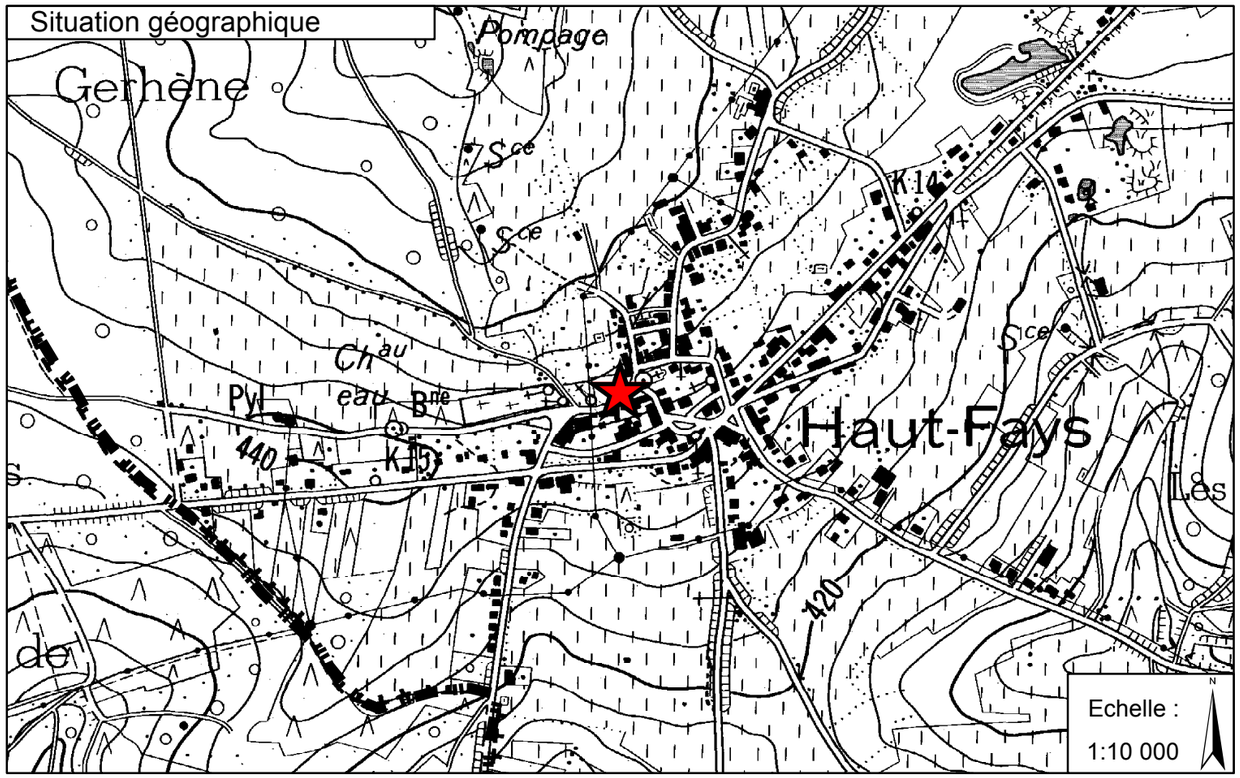
REPARTITION DES SUBSIDES

DEVELOPPEMENT RURAL	80%	< 500000 €	400 000,00
DEVELOPPEMENT RURAL	50%	> 500000 €	202 257,40
DEVELOPPEMENT RURAL	TOTAL		602 257,40
COMMUNE	SOLDE		302 257,40

PCDR - A21L de Daverdisse
Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison des associations - Haut-Fays
Plan de situation

IMPACT SRL
TERRITOIRE - HABITAT - PAYSAGE

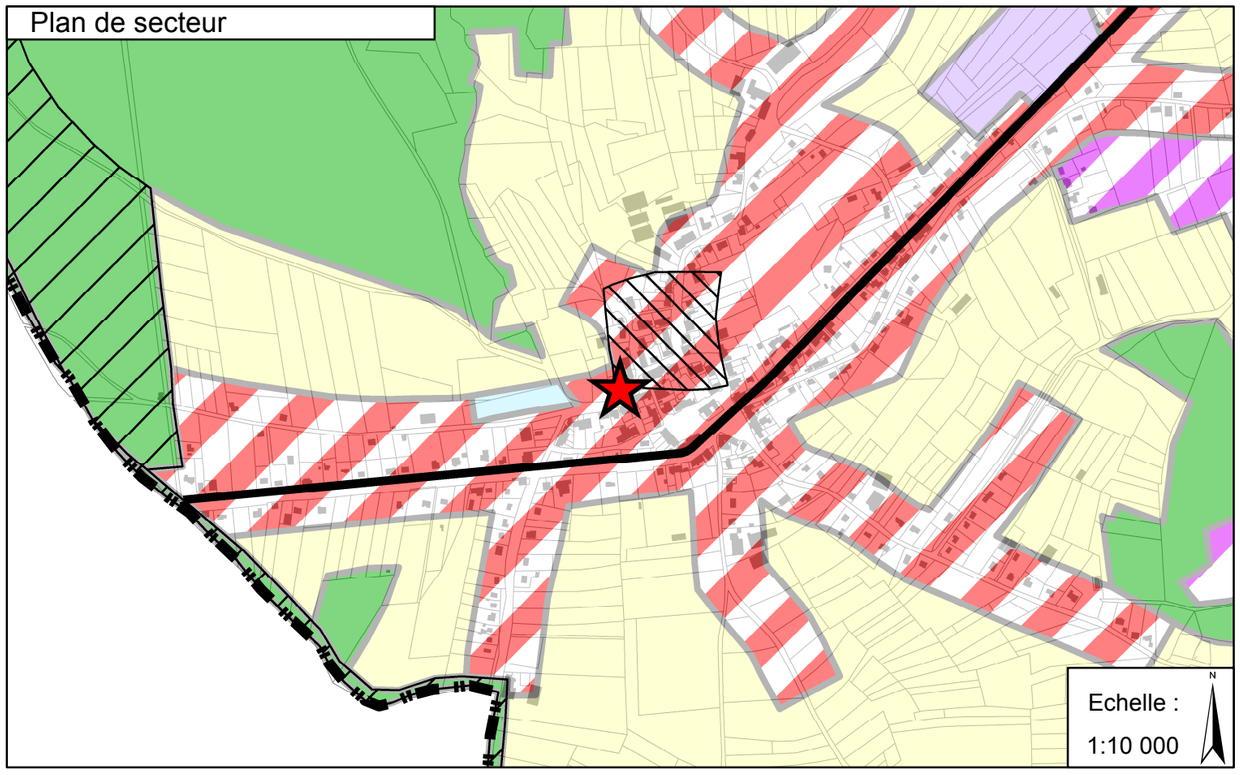
Situation géographique



Orthophotoplan



Plan de secteur



Localisation



PCDR - A21L de Daverdisse
Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison des associations - Haut-Fays

IMPACT SPRL
TERRITOIRE - HABITAT - PAYSAGE

Implantation

LEGENDE

- Arbre et végétation haute
- Haie vive
- Zone empierrée
- Zone pavage auto-blocant
- Accès principal
- Accès technique

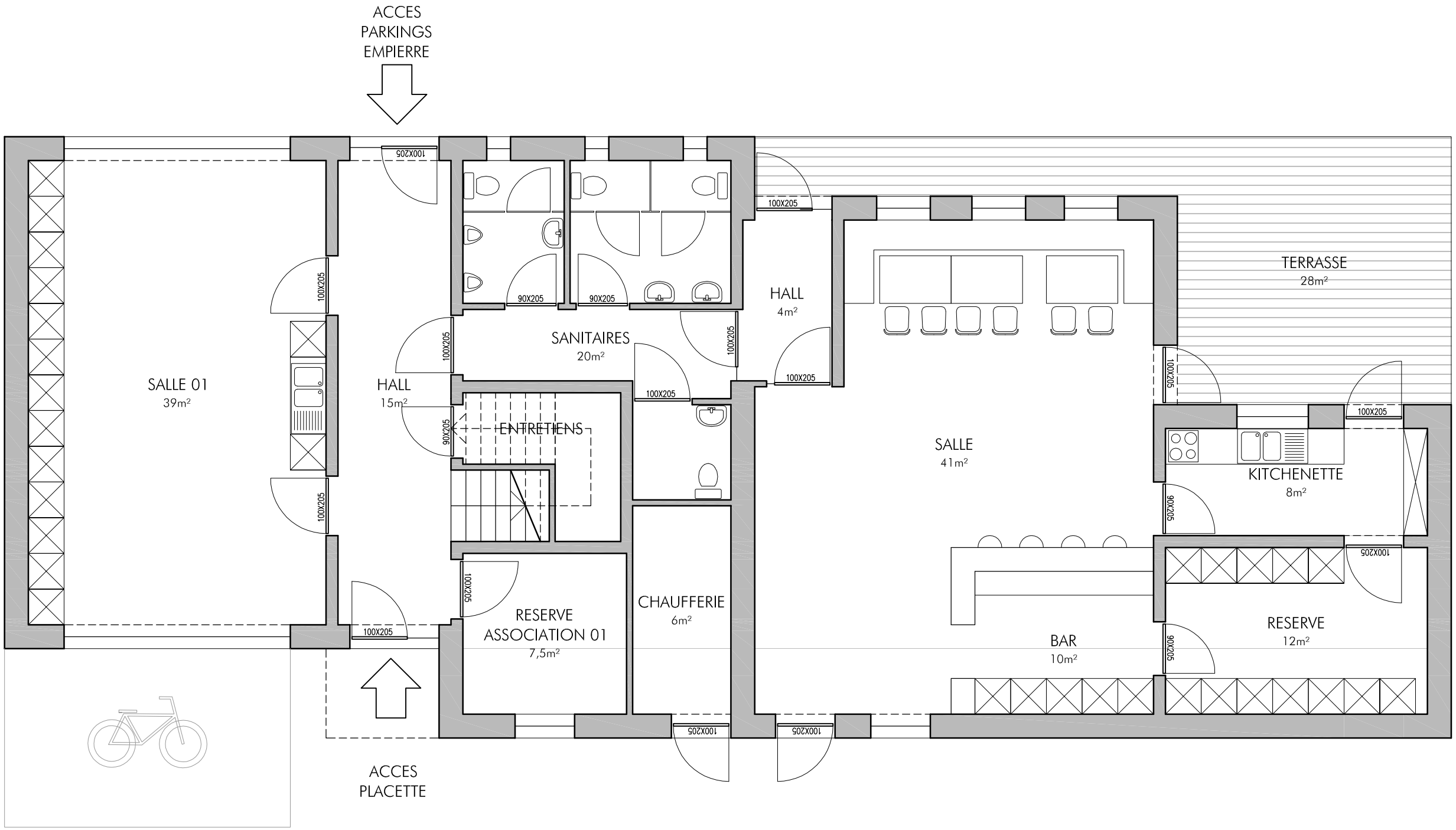


Echelle
1:250

PCDR - A21L de Daverdisse
Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison des associations - Haut-Fays

IMPACT SPRL
TERRITOIRE - HABITAT - PAYSAGE

Rez-de-chaussée

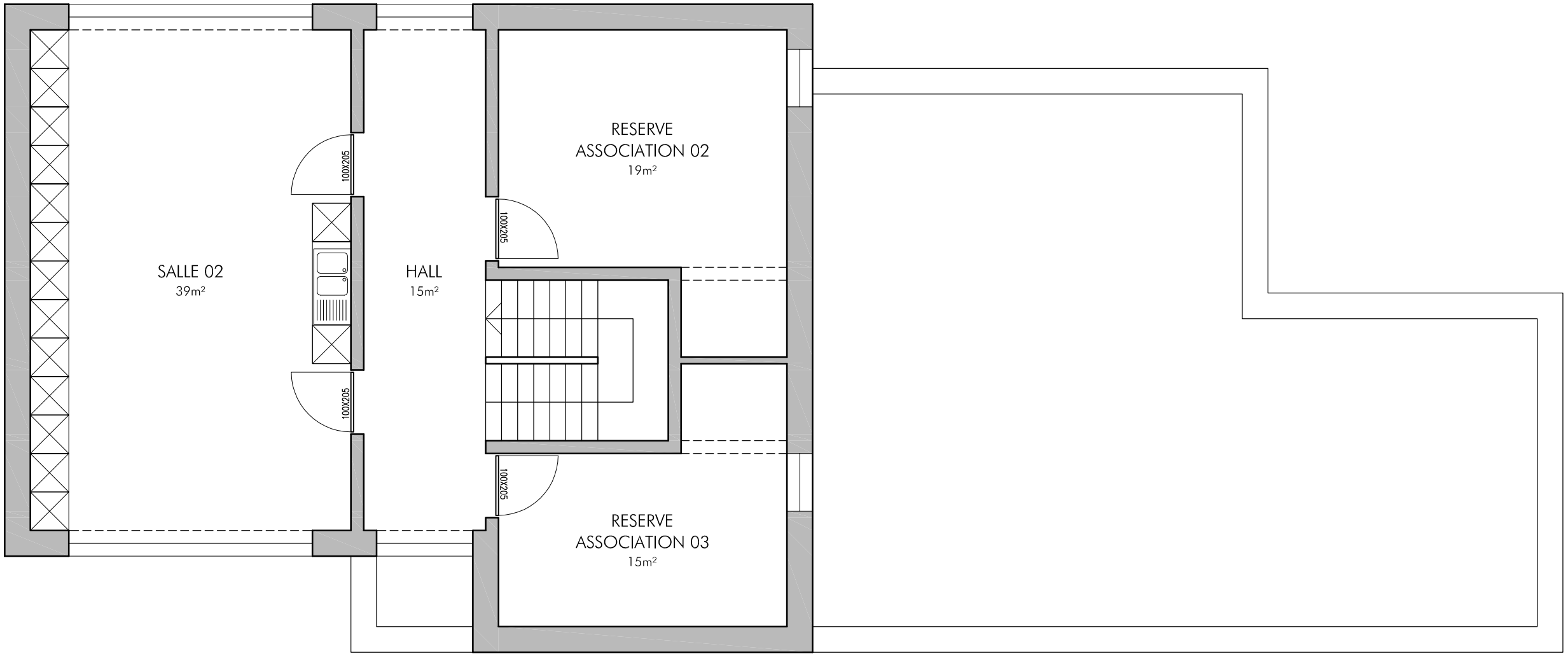


Echelle
1:75

PCDR - A21L de Daverdisse
Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison des associations - Haut-Fays

IMPACT SPRL
TERRITOIRE - HABITAT - PAYSAGE

Etage



Echelle
1:75

PCDR - A21L de Daverdisse
Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison des associations - Haut-Fays

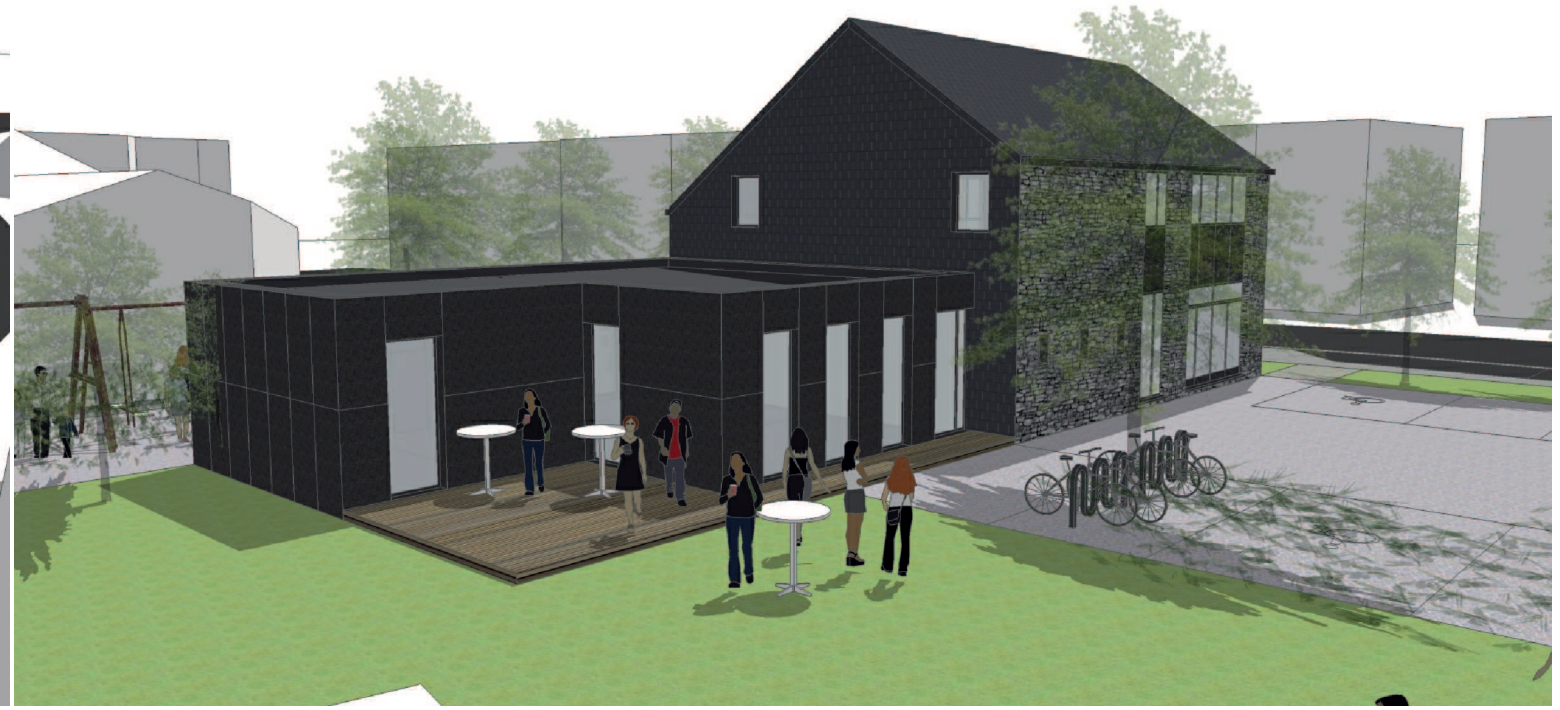
IMPACT SPRL
TERRITOIRE - HABITAT - PAYSAGE

Rendu 3D





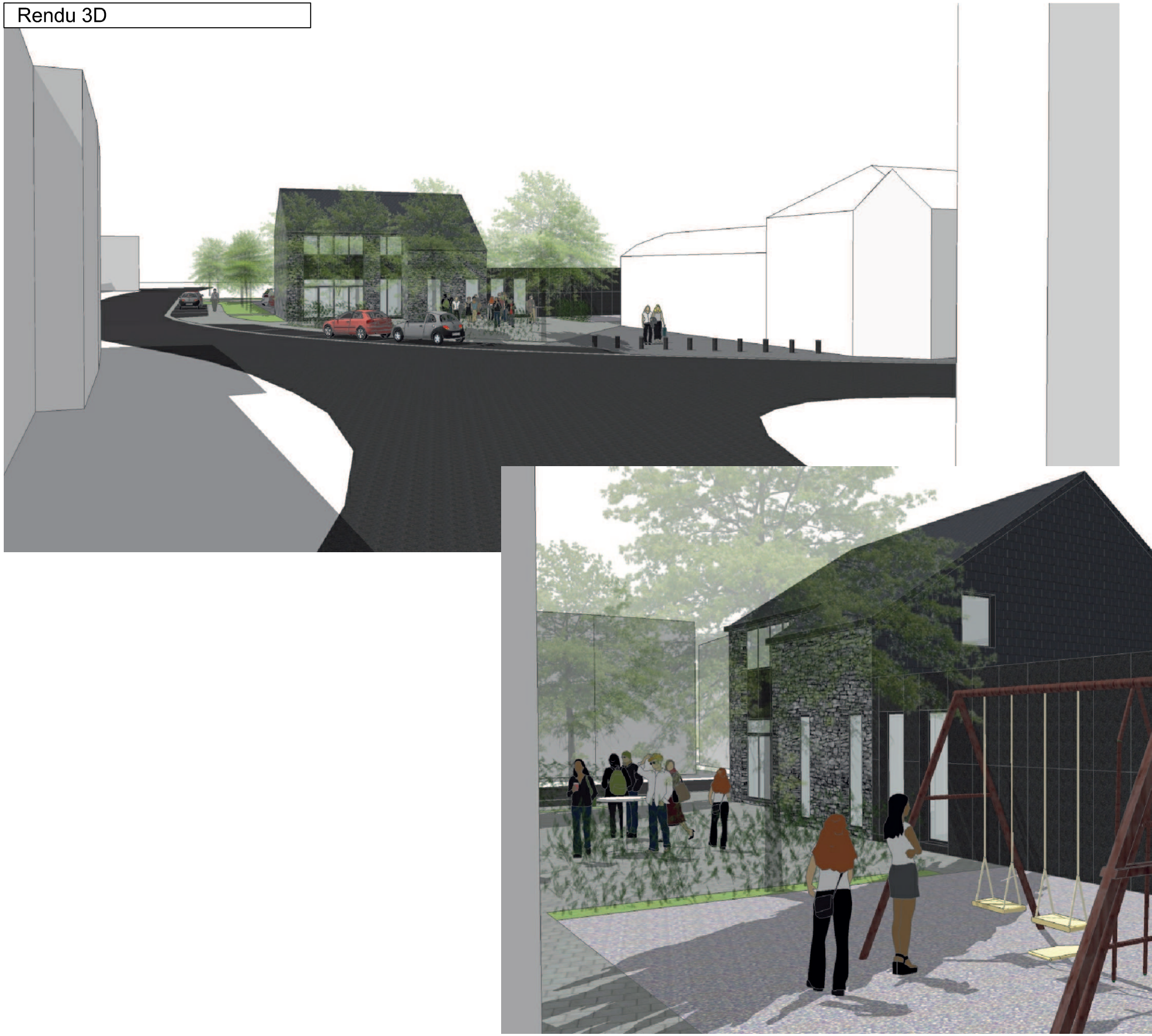




PCDR - A21L de Daverdisse
Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison des associations - Haut-Fays

IMPACT SPRL
TERRITOIRE - HABITAT - PAYSAGE

Rendu 3D



2.2. Projets immatériels

- I.1.01 – Entretien et valorisation du petit patrimoine
- I.1.02 – Mise en place d'une charte urbanistique et architecturale
- I.1.03 – Information et communication sur la gestion durable de la forêt

I.1.01
Lot 1

Intitulé projet :

Entretien et valorisation du petit patrimoine

Description du projet :

Ce projet se décline en 4 étapes successives :

- Etape 1 : Réalisation d'un inventaire exhaustif. Basé sur les nombreuses études déjà existantes, cet inventaire doit permettre d'actualiser l'ensemble du patrimoine bâti et non bâti : chapelle, monument, maison du Comité, point d'eau, point de vue remarquable, arbre et haie remarquables, etc. Chaque élément patrimonial est recensé dans une fiche explicative.

- Etape 2 : Pose de panneaux didactiques pour les éléments les plus intéressants/représentatifs. Sur base de cet inventaire exhaustif et actualisé, une sélection est opérée pour en extraire les plus intéressantes et/ou les plus représentatifs.

- Etape 3 : Restauration éventuelle. Le cas échéant, une restauration devra être envisagée, soit via une intervention des ouvriers communaux, soit par l'introduction de dossiers de subsidiation.

- Etape 4 : Actions de sensibilisation et de valorisation. Les actions de sensibilisation doivent toucher différents publics (écoles, gîtes, etc) et peuvent prendre différentes formes (édition d'une brochure, création ou mise à jour de sentiers patrimoniaux, soutien au comité de Porcheresse, etc). Une initiative plus particulière consiste à la mise en place d'un géocaching (circuits virtuels – chasses au trésor) par village pour en découvrir toutes les richesses.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Confirmée dès la première phase d'élaboration du PCDR (diagnostic objectif), la qualité patrimoniale du territoire tient particulièrement à cœur des habitants. En effet, dès la consultation, la population s'y est montrée très attentive. Cet intérêt est également souligné par la création de différents comités de sauvegarde.

Il est important pour eux de transmettre à leurs enfants et aux générations suivantes les traces et témoignages de la vie dans les villages. Cela participe à la culture locale.

Bien souvent, la plupart des éléments sont méconnus. Ce projet permettra de redécouvrir toutes les richesses locales, sans se limiter aux traditionnels monuments. La communication autour du petit patrimoine permettra de ressouder les liens entre les habitants qui seront invités à s'exprimer sur leur village, à participer à l'inventaire, et d'améliorer l'intégration des nouveaux habitants par une meilleure connaissance de leur commune.

Afin de garder un cadre accueillant et d'attirer les visiteurs et nouveaux habitants, il est important d'entretenir et de mettre en valeur les éléments patrimoniaux. Par ce fait, c'est l'ensemble du village qui profite de cette valorisation.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Constitution d'un groupe porteur de l'inventaire issu de la CLDR
- Elaboration d'une fiche d'inventaire
- Inventaire du petit patrimoine
- Sélection des éléments à restaurer et à valoriser
- Création de circuits de géocaching
- Promotion du petit patrimoine

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune
- CLDR
- Syndicat d'Initiatives
- Associations patrimoniales
- Citoyens

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie**

Objectif secondaire

✓	**Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire**

Création d'emplois envisagée :

- /

Estimation globale du coût :

- 75.000 € TVAC comprenant les frais de valorisation et de promotion auxquels il faut ajouter les montants découlant d'éventuelles restaurations.

- Au niveau des moyens humains, la CLDR sera mise à contribution avec un minimum de 6 réunions thématiques (notamment pour la rédaction des fiches descriptives) sur le sujet ainsi que 2 journées de visite sur le terrain. Un employé communal pourrait être amené à se charger d'établir des dossiers de demande de subsides pour la restauration d'éléments patrimoniaux et le cahier des charges pour les panneaux didactiques.

Origines du financement :

Outre un financement sur fonds propres communaux, différentes pistes de subventionnement peuvent être envisagées : PPPW, CGT, etc.

Programme de réalisation :

Le projet pourra être réalisé en plusieurs phases (fonction des différentes étapes identifiées dans la description du projet).

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- /

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Nombreux inventaires déjà existants

Programmation dans le temps :

- Projet prioritaire – Réalisation à partir de 2016

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★ Le patrimoine constitue un élément fédérateur pour la population	★★★★ Le projet permet de sauvegarder, de restaurer et de promouvoir le patrimoine dans sa globalité	★ Ce projet participe à la promotion d'un tourisme diffus de qualité. Il constitue un point d'appel et de promotion pour le tourisme par la diversification de l'offre touristique (géocaching)

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Inventaire du patrimoine	Commune CLDR	Réalisation dans les 3 ans
Outils de promotion	Commune CLDR SI	Réalisation d'un outil de promotion tous les 3 ans

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.2.04 – Mise en valeur du site du puits du Gros Bois – Porcheresse
- M.2.05 – Mise en valeur du site du pont de l'Ermite – Gembes
- M.2.09 – Rénovation patrimoniale du site du lavoir – Scottons
- M.3.04 – Préservation et valorisation des rys d'abissage
- M.3.13 – Aménagement de points de vue et valorisation du paysage

I.1.02
Lot 1

Intitulé projet :

Mise en place d'une charte urbanistique et architecturale

Description du projet :

Afin d'inciter les villageois (actuels et futurs) à respecter la cohérence urbanistique qui caractérise la commune, la CLDR et la population souhaitent réaliser un document de référence visant à inciter la population à respecter le caractère traditionnel des villages (notamment un recours aux matériaux locaux (pierre, enduit et bois) et une gestion adéquate des abords).

Au vu des réalités villageoises diverses, il est proposé de réaliser un document par village avec une partie commune qui reprendra les caractéristiques générales du territoire communal et une partie variable selon les spécificités du village. Il sera fait appel à l'expertise de la MUFA et de la DGO4.

Le document est réalisé sous forme d'une « charte » ou d'un « guide » illustrant de bons exemples. La volonté n'est donc pas de produire un document réglementaire. Les perspectives offertes par l'entrée en vigueur du futur CoDT peuvent répondre à cette attente (guide local d'urbanisme).

Une attention particulière est donnée à la communication du document. Il est destiné aux villageois, aux nouveaux propriétaires (rénovation et nouvelle construction), aux architectes et promoteurs. En fonction des projets développés, d'autres personnes ou organismes pourraient être visés.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Comme le montre le diagnostic partagé, les cœurs de village, hormis celui peut être de Haut-Fays, sont assez bien préservés. Toutefois, au vu des nouvelles constructions parfois peu intégrées ou des transformations quelques fois peu adéquates, cette harmonie tend à se réduire.

Signalons également que le territoire communal compte de nombreuses spécificités : par exemple présence de joints roses dans le village de Porcheresse, joints dont la couleur provient de l'utilisation de « terre rouge » (ferrugineuse), prélevée à proximité du village pour réaliser le mortier.

Ainsi, la population souhaite préserver le caractère traditionnel rural et ardennais de ses villages.

Cette charte constituera un outil précieux pour aider la commune dans la gestion de son territoire.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Réaliser un inventaire des caractéristiques architecturales et urbanistiques du territoire communal en tenant compte des spécificités de chaque village
- Etablir un document de référence (une base commune et une partie variable en lien avec chacun des villages)
- Réaliser un dossier photographique reprenant les bons exemples.
- Communiquer sur ces documents : le remettre aux candidats constructeurs, aux architectes, promoteurs, à la population de Daverdisse dans son ensemble

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune
- CLDR
- DGO4-Arlon
- Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie**

Création d'emplois envisagée :

- /

Estimation globale du coût :

- 7.500 € TVAC comprenant les frais d'édition

- Au niveau des moyens humains, la CLDR sera mise à contribution. Afin de respecter le rythme de la CLDR, un minimum de 3 réunions thématiques sera prévu. La quantité de travail pour la rédaction de la charte est quant à elle estimée à une dizaine de jours (prise en charge par un membre du personnel communal ou confiée à un auteur de projet).

Origines du financement :

Un financement sur fonds propres communaux est actuellement envisagé.

Programme de réalisation :

Le projet est réalisé en une seule phase.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

L'entrée en vigueur du futur CoDT pourrait ouvrir de nouvelles perspectives en lien avec ce projet via la possibilité de réaliser des guides locaux d'urbanisme.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- /

Programmation dans le temps :

- Projet prioritaire – Réalisation à partir de 2016 et années suivantes

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★ La mise en œuvre de ce projet touche également l'aspect culturel par le maintien du patrimoine	★★★ La cohérence urbanistique a une influence positive sur la qualité du cadre de vie. L'utilisation de matériaux locaux permet de réduire l'empreinte écologique	★ Le recours à des matériaux locaux favorise les filières économiques locales

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Document de référence par village	Commune CLDR	Réalisation dans les 3 ans
Outil de communication	Commune CLDR	Ensemble des ménages de la commune informés dans les 3 ans

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Programme Stratégique Transversal

I.1.03
Lot 1

Intitulé projet :

Information et communication sur la gestion durable de la forêt

Description du projet :

Afin de participer à une gestion durable de la forêt, différents aspects sont envisagés :

- Une information et une communication sur la gestion de la forêt publique (séance d'information, articles dans le bulletin communal, etc) par le DNF.
- Une sensibilisation des propriétaires privés, notamment par la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée.
- Des visites en forêt portant sur les techniques forestières.
- Une communication sur les investissements consentis annuellement par la commune.
- Une information sur l'achat des parcelles enclavées.

Les différentes démarches devront être précisées et élaborées en étroite collaboration avec le DNF et la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée.

Par ailleurs, une énonciation des actions déjà menées dans le cadre des dégâts liés au débardage sera réalisée par le biais du bulletin communal, à savoir :

- Veiller à dresser un état des lieux avant et après chaque débardage. Normalement, les exploitants forestiers doivent faire une déclaration à la commune avant toute exploitation ; c'est ce qui mène à l'état des lieux et au dépôt de caution (maximum 6.500€).
- Lors de ventes de bois communaux, il est possible d'imposer des conditions d'exploitation dans certains lots : par exemple, l'utilisation d'un cheval.
- Prévoir des périodes d'exploitation bien définies : le délai de remise en état peut varier très fortement selon les contrats (ex : un an d'exploitation, et X mois pour la remise en état par après).

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

La forêt couvre une superficie très importante du territoire communal (67,8 %). Il est nécessaire d'entretenir cette forêt pour qu'elle puisse continuer à remplir ces différents rôles : économique (source de revenus), social et récréatif (promenades), cynégétique, écologique.

Par ailleurs, il est bon de rappeler quelques éléments mis en évidence par le diagnostic partagé :

- La majorité de la forêt communale (80 %) se trouve en zone Natura 2000. Des mesures spécifiques de gestion y sont d'application.
- Le plan d'aménagement, mis en place il y a 16-17 ans, sera revu après 20 ans. Son actualisation est donc à envisager prochainement.
- La forêt communale (couvrant 78,3 % de la superficie forestière totale) est certifiée PEFC.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Proposer une séance d'information dans laquelle la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée et le DNF (une ou deux rencontres) pourront expliquer leurs missions et les orientations prises ou possibles.
- Sur cette base, rédiger un article dans le bulletin communal qui synthétiserait l'information recueillie. Le but est de toucher un maximum d'habitants.
- Suivi par ces deux organismes.

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune
- DNF
- Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectifs principaux

✓	**Objectif 1. Conforter la richesse naturelle du territoire**
✓	**Objectif 3. Encourager la gestion responsable des ressources naturelles**

Objectifs secondaires

✓	**Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie**
✓	**Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire**

Création d'emplois envisagée :

- /

Estimation globale du coût :

- 2.500 € TVAC comprenant les frais d'organisation et de publication

- Au niveau des moyens humains, les investissements que ce soit au niveau du personnel communal ou de la CLDR seront réduits vu la sollicitation du DNF et de la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée.

Origines du financement :

Un financement sur fonds propres communaux est actuellement envisagé.

Programme de réalisation :

Le projet est réalisé en une seule phase.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Mauvaise connaissance de la population des enjeux forestiers.
- Suivi des exploitations forestières pour maintenir la qualité de la forêt.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Contact avec le DNF pour connaître leur position et les délais en vigueur pour actualiser le plan d'aménagement. A priori, une actualisation n'est pas prévue à court terme.

Programmation dans le temps :

- Projet prioritaire – Réalisation à partir de 2016 et années suivantes

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★ Vu son importance, la forêt est un élément fédérateur au niveau de la population. Par ailleurs, le projet permet de maintenir la fonction sociale de la forêt	★★★★ Le projet vise une gestion responsable et durable d'une ressource naturelle. Il permet également d'exploiter la forêt d'une manière respectueuse de la nature et de la biodiversité	★★ Le maintien d'une forêt de qualité permet d'assurer des revenus directs et indirects à la commune et aux habitants et une meilleure valorisation économique et touristique

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Action de communication et sensibilisation	Commune CLDR	Une action menée annuellement

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.3.01 – Développement de projets énergétiques durables
- M.3.02 – Développement d'une filière bois

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Plan d'aménagement forestier
- Programme Stratégique Transversal
- Convention des Maires

3. Lot 2 – Projets à réaliser entre la 4ème et la 6ème année

3.1. Projets matériels

- M.2.01 – Aménagement du cœur de village – Porcheresse
- M.2.02 – Aménagement du cœur de village – Daverdisse
- M.2.03 – Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité
- M.2.04 – Mise en valeur du site du puits du Gros Bois – Porcheresse
- M.2.05 – Mise en valeur du site du pont de l'Ermite – Gembes
- M.2.06 – Réaffectation de l'ancienne école des garçons – Haut-Fays
- M.2.07 – Réalisation d'aménagements de sécurité routière
- M.2.08 – Création d'une maison multiservices
- M.2.09 – Rénovation patrimoniale du site du lavoir – Scottons
- M.2.10 – Aménagement d'excédents de voirie
- M.2.11 – Création de chemins de liaison et de venelles

M.2.01
Lot 2

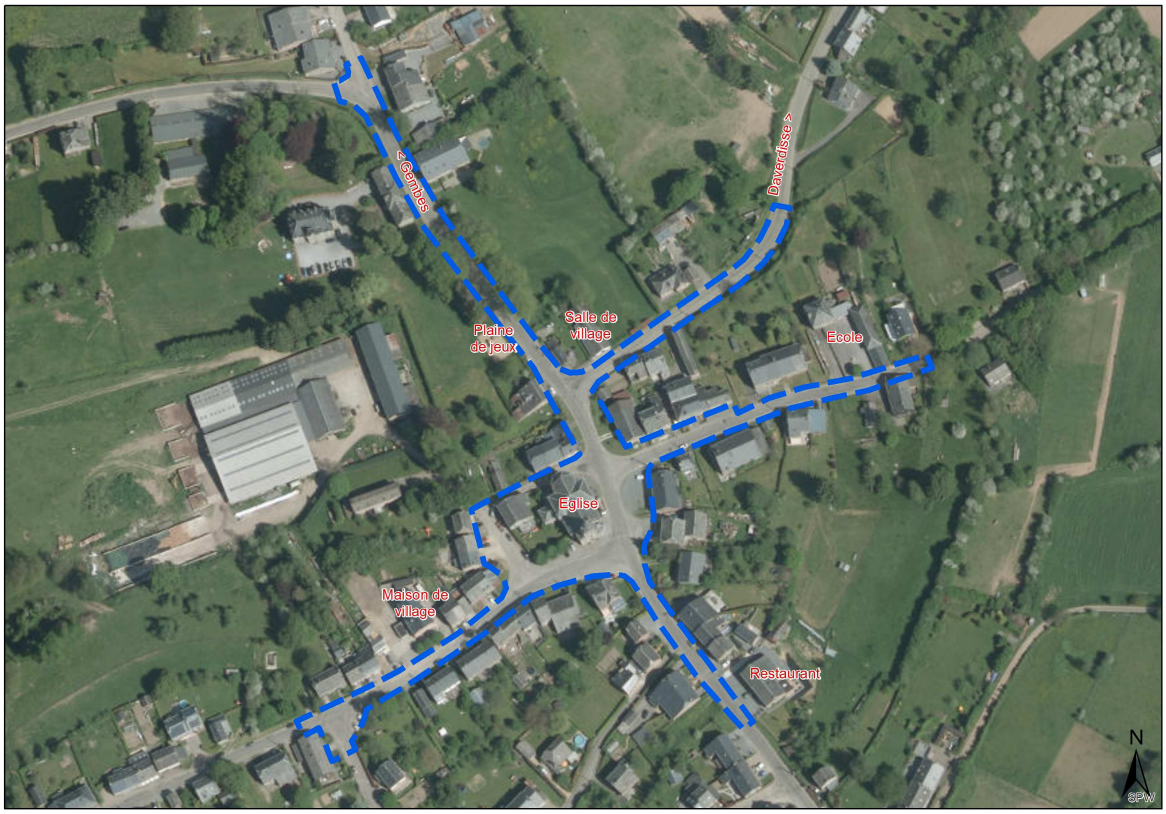
Intitulé projet :

Aménagement du cœur de village – Porcheresse

Description du projet :

Le périmètre d'intervention est arrêté de la manière suivante :

- Vers Graide : jusqu'au carrefour et aux bacs au-delà de la maison de village.
- Vers Our : jusqu'au restaurant.
- Vers Daverdisse : jusqu'aux bacs situés dans le tournant, au-delà de la salle « le blé qui lève ».
- Vers Gembes : jusqu'au château.



Différents projets réalisés, en cours ou prévus à moyenne échéance auront une incidence sur les aménagements proposés :

- Pose d'une stèle du Souvenir en venant de Graide (réalisé).
- Dans le cadre de la réfection de la voirie, un trottoir sera aménagé du château vers la sortie du village (en cours).
- Abattage d'un arbre (à côté de l'église), construction d'un nouvel abribus en pierres, intégrant une cabine électrique (en cours).
- Nouveau plan d'alignement de voirie à la rue du Chenaie (vers Our) (en cours).

- Elaboration d'un circuit touristique des maisons du Comité (en cours).
- Aménagement d'un trottoir courant de l'école jusqu'à l'église (du côté de l'école) (prévu).

Quelques autres points d'attention méritent également d'être signalés :
- Selon le cadastre, les limites des propriétés privées au centre du village se trouvent aux façades. Il est convenu que seule une partie des excédents de voirie serait utilisée, afin de laisser un peu d'espace aux riverains.
- L'entretien de l'espace public situé entre le filet d'eau et la façade des maisons incombe aux riverains.
- On ne peut pas installer de système de ralentisseur modifiant le niveau de la voirie (plateau, coussin berlinois) dans le bas de la côte.
- Le cœur du village se trouve sur la route touristique (motards, vieilles voitures, etc) vers Graide et Our.
- Le carrefour est traversé par des grumiers qui descendent de la rue de Redu, par des camions de Our, par des bus et par du gros charroi agricole. Tous ces véhicules requièrent des rayons de braquage importants, ce qui réduira l'espace à aménager disponible.

Les grands principes d'aménagement retenus sont :
- Créer une aire de convivialité en face de l'église : bancs, tables, plantations et arbres, création d'une fontaine à partir de la source.
- Faire resurgir la source Erbeth.
- Planter un grand arbre (point de repère).
- Restructurer le carrefour en tenant compte des différents types d'usagers motorisés.
- Pas d'utilisation de pavés béton pour les voiries, en raison des passages de poids lourds.
- Créer des cheminements piétons/trottoirs.
- Rouvrir le « chemin des poules » qui démarre à proximité de la ferme pour arriver à la plaine de jeux. Les enfants pourraient ainsi se déplacer en dehors de toute circulation.
- Intégrer l'abribus dans l'aménagement et éventuellement faire passer les bus par la rue du Culot pour éviter toute marche arrière.
- Valoriser le monument et l'entrée de l'église en leur réservant une bande plus large.
- Créer des parkings à proximité de la maison de village et plutôt vers les extérieurs (pas sur la place de l'église).
- Réserver un emplacement près de l'église pour un parking PMR.
- Permettre aux riverains de garer leur voiture devant la maison ; ne pas aménager la totalité de l'excédent de voirie.
- Adapter la signalétique routière et touristique.
- Enlever le panneau touristique sur l'église et améliorer l'esthétique des valves communales.
- Enterrer dans les travaux de voirie des gaines pour le réseau internet.
- Veiller à préserver la visibilité en venant de l'école.
- Installer un four à pain et un abri couvert près de la maison de village pour les activités extérieures.
- Placer un éclairage public faiblement énergivore.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Le centre du village de Porcheresse présente une très grande qualité urbanistique et une forte homogénéité (ayant été reconstruit après la 1ère guerre mondiale). Il concentre également différentes fonctions et particularités : église, école, maison de village, plaine de jeux, restaurant, salle « le blé qui lève », château et maisons du comité.

Des aménagements respectant le caractère traditionnel permettront de compléter l'aménagement global du village, d'augmenter la convivialité au cœur du village, de mettre en valeur le patrimoine, de réduire la vitesse des véhicules, de sécuriser les déplacements lents et de renforcer son caractère polarisateur.

Localisation :

- Porcheresse – Centre du village

Statut au plan de secteur :

- Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété :

- Propriété communale
- Excèdent de voirie – Gestion communale

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Coordination préalable des différents travaux
- Pose de revêtements divers en fonction de l'utilisation de l'espace (espace vert, parking…)
- Réalisation des plantations
- Mise en place de mobilier urbain
- Fourniture et pose de candélabres

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie**

Objectifs secondaires

✓	**Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire**
✓	**Objectif 5. Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants**

Création d'emplois envisagée :

- /

Origines du financement :

- Le Plan d'Investissement Communal (PIC)
- Le Développement Rural
- La Commune

Programme de réalisation :

Le projet est réalisé en une seule phase.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- /

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Enfouissement des lignes électriques en collaboration avec ORES
- Pose d'un ralentisseur (chicane) à la rue du Chênai (en face du restaurant)

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 2 – Programmé en 3ème convention « Développement Rural », c'est-à-dire en 2018 (programmation triennale)

Impacts du projet :

Social	Environnement	Economie
★★★ Le projet vise le développement et le renforcement des espaces de rencontre et de convivialité dans le village	★★★★ Les aménagements proposés respecteront la typologie locale (matériaux, plantations, etc). Le projet valorise le patrimoine bâti participant à l'identité locale (paysage intérieur des villages). Les aspects énergétiques sont également pris en compte (éclairage économe)	★ La mise en valeur de cet espace contribuera à l'attractivité du village d'un point de vue touristique

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Proportion de l'espace public réservé aux modes doux	Commune	Au moins 20 % du périmètre
Proportion de l'espace public aménagé en espace de convivialité	Commune	Au moins 30 % du périmètre

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.2.07 – Réalisation d'aménagements de sécurité routière
- M.3.01 – Développement de projets énergétiques durables

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Convention des Maires

M.2.02
Lot 2

Intitulé projet :

Aménagement du cœur de village – Daverdisse

Description du projet :

Le périmètre d'intervention englobe la rue Paul Dubois et l'allée des Marronniers du carrefour « rue des Routis – rue des Barbouillons » au carrefour « rue de la Lesse – rue du Château – rue de la Hauche ». Il intègre également le parvis et le parking de l'église ainsi que les abords de la maison de village, du centre d'animation touristique et de la plaine de jeux.



Le projet d'aménagement doit respecter les caractéristiques actuelles du centre de Daverdisse qui présente une grande qualité. Il s'agit donc d'améliorer et de rénover les éléments existants sans pour autant révolutionner les fonctions et les aménagements.

Un projet communal est actuellement en cours pour la création d'un accès PMR à l'église et le déplacement du monument. Il doit donc être pris en compte dans l'élaboration du présent projet.

Pour la partie du périmètre repris en domaine public, il convient de s'assurer quelle est l'emprise exacte qui ressort de la gestion du SPW-DGO1.

Les grands principes d'aménagement définis sont :

- Remplacement de l'éclairage public dans une perspective de diminution de la consommation énergétique.
- Réaménagement du parvis de l'église. Une attention particulière devra être portée sur le maintien ou non des deux tilleuls (élément patrimonial pouvant présenter des contraintes de stabilité pour les murs de soutènement).
- Réfection des murs de soutènement entre la rue Paul Dubois et l'allée des Marronniers.
- Maintien d'un cordon vert (remplacement des arbres malades et maintien des bacs à fleurs). Il convient de veiller à choisir des essences adaptées aux conditions de sol et qui ne mettent pas à mal la stabilité des murs de soutènement.
- Maintien de l'allée des Marronniers en asphalte car la voirie est en bon état. Le remplacement par des pavés a été évoqué mais cette solution n'a pas été retenue car onéreuse et difficile en entretien.
- Mise en sens unique partiel de la rue de la Hauche (depuis l'allée des Marronniers) pour résoudre le problème de visibilité.
- Maintien de l'accès à l'allée des Marronniers depuis la partie Sud accessible aux camions desservant la menuiserie.
- Création d'un léger dévoiement de la route régionale aux carrefours Nord et Sud pour sécuriser le déplacement des piétons, l'idéal étant de créer un trottoir le long de la rue Paul Dubois.
- Maintien de la fonction de parking à côté de l'église mais en profitant de la sur-profondeur pour rendre cet espace plus convivial et plus vert. Un lien devra ici être fait avec le projet de création de la rampe PMR pour accéder à l'église.
- Développement d'un espace vert convivial (mobilier urbain, etc.) en lien avec la plaine de jeux et sécurisation du talus autour de celle-ci.
- Maintien du parking à l'arrière du centre touristique.

Par ailleurs, le projet comprend la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une structure couverte (fixe ou démontable) à l'avant de la maison de village pour augmenter sa capacité lors de certains évènements. Il convient d'intégrer ici trois éléments :

- Ne pas obscurcir la salle intérieure (structure transparente).
- Maintenir le passage pour l'horticulteur (camionnettes).
- Garder le stationnement devant la maison de village.

Enfin, il convient également de mener une réflexion sur l'aménagement d'un local « douches » en relation avec la location de vélos au centre touristique.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Le centre du village de Daverdisse présente une très grande qualité urbanistique. Il concentre également différentes fonctions : maison de village, centre touristique, église, plaine de jeux, etc. Il présente par ailleurs une certaine attractivité auprès des touristes.

Des aménagements respectant le caractère traditionnel permettront d'en augmenter la convivialité, de sécuriser les déplacements lents, de renforcer son caractère polarisateur, etc. En outre, il permet de compléter les premiers aménagements réalisés (dans le cadre du 1er PCDR).

Localisation :

- Daverdisse – Centre du village

Statut au plan de secteur :

- Zone d'habitat à caractère rural – Périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique

Statut de propriété :

- Propriété communale
- Excèdent de voirie – Gestion régionale et communale

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Coordination préalable avec la DGO1 (accord sur intervention, délimitation de l'emprise DGO1 et convention de partenariat)
- Coordination préalable des différents travaux
- Pose de revêtements divers en fonction de l'utilisation de l'espace (espace vert, parking…)
- Réalisation des plantations
- Mise en place de mobilier urbain
- Fourniture et pose de candélabres

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune
- DGO1

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie**

Objectifs secondaires

✓	**Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire**
✓	**Objectif 5. Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants**

Création d'emplois envisagée :

- /

Origines du financement :

- Plan d'Investissement Communal (PIC)
- DGO1 (pour la partie dont elle a la gestion)
- Le Développement Rural
- La Commune

Programme de réalisation :

Le projet est réalisé en une seule phase.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Mauvais état sanitaire des arbres
- Murs de soutènement à rénover
- Aménagement d'une rampe PMR

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Projet communal de réalisation de la rampe PMR pour accéder à l'église (appel à projets Funérailles et Sépultures 2012)
- Déplacement des bulles à verres

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 2

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★★ Le projet vise le développement et le renforcement des espaces de rencontre et de convivialité dans le village afin d'y maintenir la population permanente	★★★★ Les aménagements proposés respecteront la typologie locale (matériaux, plantations, etc). Le projet valorise le patrimoine bâti participant à l'identité locale (paysage intérieur des villages). Les aspects énergétiques sont également pris en compte (éclairage économe)	★ La mise en valeur de cet espace contribuera à l'attractivité du village d'un point de vue touristique

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Proportion de l'espace public aménagé en espace de convivialité et/ou réservé aux modes doux	Commune	Au moins 30 % du périmètre

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.3.01 – Développement de projets énergétiques durables

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Convention des Maires

Intitulé projet :

Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité

Description du projet :

Ce projet consiste à réaliser plusieurs actions propices à la biodiversité.

Tout d'abord, le projet consiste à maintenir et à planter des haies afin de renforcer le réseau écologique (plantation de haies de limite ou des arbres), en prenant exemple sur la rénovation de voiries agricoles qui sont accompagnées de plantations (exemple des Grands Nids à Haut-Fays). Les excédents de voirie peuvent également, le cas échéant, être replantés.

Des actions de sensibilisation sont menées vis-à-vis des agriculteurs afin de les informer correctement sur l'importance du maintien des haies et l'existence d'incitants financiers (PAC, mesures agri-environnementales, etc).

Les propriétaires privés sont également incités à planter des haies, notamment dans le cadre de la journée de l'arbre.

Ensuite, à divers endroits, des prairies fleuries peuvent être semées (notamment sur les excédents de voirie).

Par ailleurs, des actions sont à mener en faveur de la lutte contre les espèces invasives sur le territoire. Citons entre autres la renouée du Japon, la berce du Caucase ou les oies bernaches.

Enfin, une information sur la règlementation sur l'utilisation des pesticides est proposée, règlementation souvent peu connue par la population.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

La commune a la chance de disposer d'un environnement de qualité, riche en biodiversité. Afin de préserver cet environnement, voire de développer sa richesse, plusieurs actions sont à mettre en place. La diversité des actions témoigne de la volonté d'agir sur différents éléments dans le but de favoriser la biodiversité.

Plus spécifiquement, les haies constituent un élément fort du paysage. Or, pour diverses raisons, elles ont tendance à progressivement disparaître, plus spécialement sur le plateau agricole d'Haut-Fays. Le projet permettra donc de renforcer le réseau écologique et de préserver les ressources naturelles (en lien avec le développement durable).

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Inventaire des lieux possibles
- Réalisation des plantations et des semis
- Poursuite des actions de lutte contre les espèces invasives
- Organisation des actions d'information et de sensibilisation

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune
- DGO3-DNF
- Agriculteurs
- Citoyens

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectifs principaux

✓	**Objectif 1. Conforter la richesse naturelle du territoire**
✓	**Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie**

Création d'emplois envisagée :

- /

Origines du financement :

Complémentairement à un financement sur fonds propres communaux, d'autres pistes de subventionnement complémentaires peuvent être envisagées, notamment via la DGO3-DNF ou encore les voiries agricoles (majoration du taux de subvention en cas de plantations).

Programme de réalisation :

Le projet peut être réalisé en plusieurs phases (fonction des différentes actions à mener).

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- /

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Plantation de haies dans le cadre de la rénovation de la voirie agricole aux Grand Nids à Haut-Fays

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 2

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★ Par la réalisation de ce projet, la commune peut jouer un rôle exemplatif et inciter les citoyens à une gestion durable des espaces naturels	★★★★ Le projet permettra le maintien de la qualité paysagère et écologique du territoire et vise le développement de la biodiversité	

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Plantations de haies réalisées par la commune	Commune	Au moins 2 km de haies plantées à l'horizon 2026
Actions de sensibilisation et d'information	Commune	Au moins 2 actions annuelles de sensibilisation et d'information

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.2.10 – Aménagement d'excédents de voirie

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Programme Stratégique Transversal
- Convention des Maires

M.2.04
Lot 2

Intitulé projet :

Mise en valeur du site du puits du Gros Bois – Porcheresse

Description du projet :

Même s'il ne se trouve pas sur les cartes Ferraris, le puits du Gros Bois daterait des années 1500. Cet endroit, aujourd'hui en zone forestière, était jadis cultivé. Le puits serait approximativement profond de 11 m, auxquels s'ajouteraient 2 m de vase. La maçonnerie intérieure (1m sous le niveau du sol) est intacte tandis que le reste n'existe plus.

Il se trouve dans le Gros Bois et est inaccessible par sentier. Le site est entouré par des poteaux et barbelés pour éviter les accidents.

Il est proposé, en premier lieu, d'analyser le puits et d'étudier sa valeur historique. Le service des fouilles de la Région wallonne pourrait être consulté. Il s'agirait de vérifier si des objets se trouvent au fond et aux alentours.

Sur base des résultats des fouilles, le futur du site sera à préciser. La volonté est en tout cas de respecter et préserver le patrimoine. S'il devait y avoir restauration, il serait important de recourir aux techniques traditionnelles (pierres sèches en clé). Le site pourrait être rendu accessible (création d'un chemin d'accès et mise en place d'un fléchage) et mis en valeur par le placement de panneaux didactiques.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Le diagnostic partagé a développé l'importance de préserver et de mettre en valeur le patrimoine. Le site du puits du Gros Bois est aujourd'hui pratiquement totalement oublié. Il convient donc de mener des actions pour en préserver la mémoire.

Localisation :

- Porcheresse – « Le Gros Bois »

Statut au plan de secteur :

- Zone forestière

Statut de propriété :

- Propriété communale

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Prise de contact avec les services de la DGO4-Patrimoine
- Réalisation des fouilles
- Restauration du puits
- Aménagement des abords et d'un sentier d'accès
- Pose de panneaux didactiques

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune
- DGO4-Patrimoine
- DGO3-DNF
- Syndicat d'Initiatives

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie**

Objectif secondaire

✓	**Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire**

Création d'emplois envisagée :

- /

Origines du financement :

- Le Petit Patrimoine Populaire Wallon
- Le CGT
- La Commune

Programme de réalisation :

Le projet est réalisé en une seule phase.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Au stade actuel des connaissances, il n'est pas possible de déterminer les potentialités de restauration du puits.

La structure ne risque toutefois pas de subir des dégâts à court terme mais il existe une volonté de le restaurer dès que les dossiers plus urgents auront été réalisés.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Travail d'études par des étudiants

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 2

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
	★★★ La restauration du site et sa mise en valeur permettront de sauvegarder un patrimoine local	★ La mise en valeur de cet espace contribuera à l'attractivité touristique du territoire

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Site référencé dans les brochures d'information	Commune Centre touristique	Au moins une brochure disponible auprès du Centre touristique mentionnant l'existence et l'historique du site

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- I.1.01 – Entretien et valorisation du petit patrimoine

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Programme Stratégique Transversal

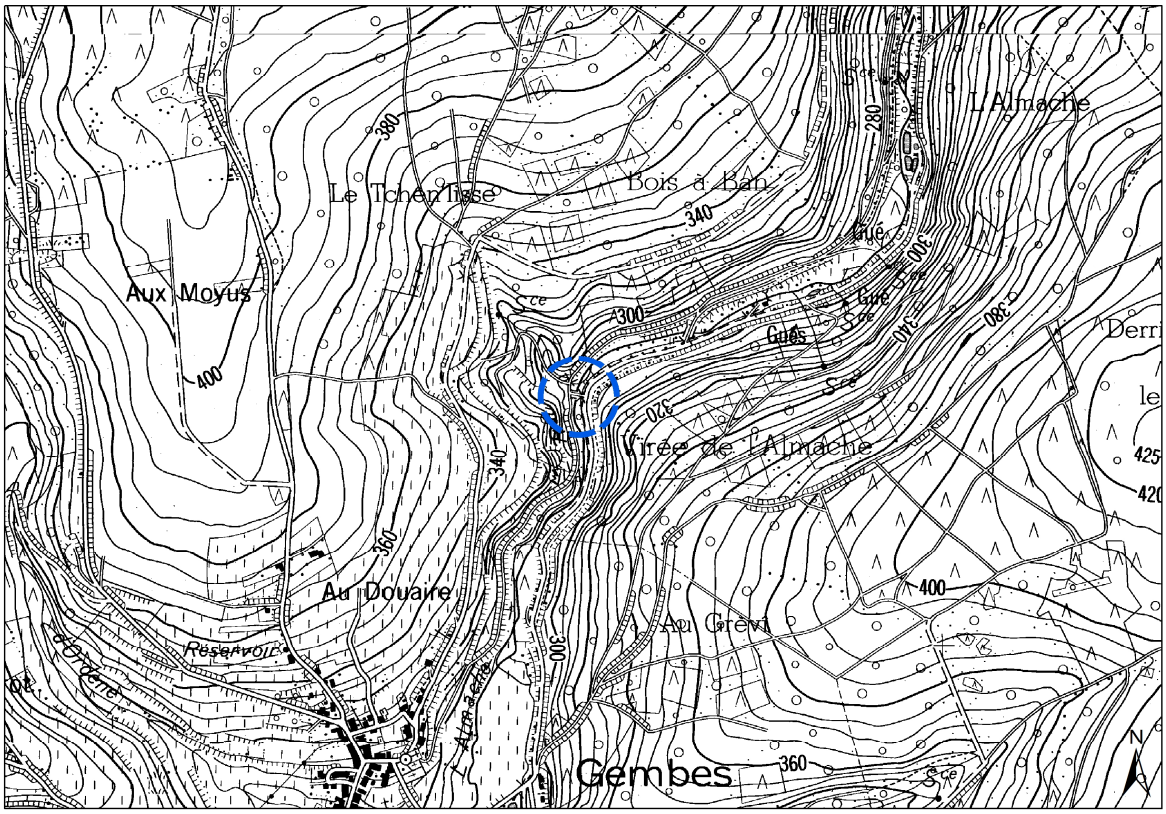
M.2.05
Lot 2

Intitulé projet :

Mise en valeur du site du pont de l'Ermite – Gembes

Description du projet :

Le pont de l'Ermite date sans doute du 18ème siècle et doit son nom à un ermite qui vivait non loin du site. Un autre pont, le pont de fer, se situe à 300 m et était destiné au passage du tram. Celui de l'Ermite servait dès lors au passage du bétail, des habitants, etc. Un ry d'abissage passe sous le pont.



Au niveau de la mise en valeur, il est envisagé les éléments complémentaires suivants :

- Préservation et conservation du pont et de ses abords (débroussaillage).
- Remise en état du ry d'abissage.
- Eventuellement, mise en place d'une passerelle en bois.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

La partie centrale du pont s'est effondrée à la fin des années 1970 mais les une des deux avancées est encore présente.

Plusieurs éléments peuvent être avancés pour justifier la réalisation du projet : le maintien d'un patrimoine local, la préservation et la mise en valeur du tunnel et du ry d'abissage, toujours intacts et la valorisation d'un ancien itinéraire.

Les habitants ont montré leur intérêt à préserver ce qui peut encore l'être afin d'en garder une trace dans l'histoire. Il est également en lien avec le pré-RAVeL traversant la commune, d'où son intérêt dans une perspective de loisirs et touristique.

Localisation :

- Gembes – « Virée de l'Almache »

Statut au plan de secteur :

- Zone forestière

Statut de propriété :

- Propriété communale

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Prise de contact avec les services de la DGO4-Patrimoine
- Entretien du site
- Remise en état du ry d'abissage
- Eventuellement, placement d'une passerelle en bois

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune
- DGO4-Patrimoine
- DOO3-DNF
- DGO3-DRCE

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie**

Objectif secondaire

✓	**Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire**

Création d'emplois envisagée :

- /

Origines du financement :

- Le CGT
- La Commune
- Le Développement Rural

Programme de réalisation :

Le projet est réalisé en une seule phase.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Bien que non classé en projet prioritaire, il convient mener le projet dans un délai raisonnable vu la détérioration progressive du site.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Pose de panneaux d'information (avec photos) par l'école de Gembes

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 2

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★ Le projet permet de transmettre un patrimoine aux générations futures	★★★ La restauration du site et sa mise en valeur permettront de sauvegarder un patrimoine local	★ La mise en valeur de cet espace contribuera à l'attractivité touristique du territoire

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Connaissance du site	Commune SI	50 % des visiteurs du centre touristique ayant connaissance du site
Préservation du site	Commune SI	Au moins 3 brochures présentant le site

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- I.1.01 – Entretien et valorisation du petit patrimoine
- M.3.04 – Préservation et valorisation des rys d'abissage

M.2.06
Lot 2

Intitulé projet :

Réaffectation de l'ancienne école des garçons – Haut-Fays

Description du projet :

Le projet vise à réaffecter l'ancienne école des garçons en espace multiservices pour y accueillir principalement des activités en lien avec l'école : nouvelle classe, logopédie, accueil extrascolaire, etc et ainsi les regrouper en un ensemble cohérent et fonctionnel.

Outre le réaménagement intérieur complet, le projet visera également à améliorer la performance énergétique du bâtiment. Notons que la façade extérieure (joints) vient d'être récemment refaite, de même que les châssis.

Une attention particulière sera portée à la sécurisation des abords, l'école étant bordée par une route régionale fréquentée et propice à la vitesse.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Le projet permettra de valoriser le bâtiment situé à côté de l'école et d'y rassembler les fonctions scolaires et parascolaires (création d'une nouvelle classe, d'un local pour la logopédie et relocalisation de l'accueil extrascolaire). Il valorise également la position de l'école d'Haut-Fays, la plus importante de la commune et desservie par le Proxibus.

Il apportera une réponse aux besoins de l'école (manque de place) et aux services existantes (logopédie et accueil extrascolaire).

Par ailleurs, le regroupement des fonctions évite le déplacement des enfants le long de la route régionale (entre la maison communale où sont logés la logopédie et l'accueil extrascolaire et l'école).

Il permettra donc, comme mis en évidence dans le diagnostic partagé, de maintenir et renforcer l'offre en services. Il permettra en outre de créer un pôle de vie autour de l'école.

Enfin, signalons que la cohabitation entre l'école et le club des jeunes n'est pas toujours évidente.

Localisation :

- Haut-Fays – Rue de Wellin (N835)

Statut au plan de secteur :

- Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété :

- Propriété communale

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Rénovation et transformation du bâtiment
- Aménagement des abords et sécurisation du site
- Déménagement des différents utilisateurs

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 6. Maintenir la population et renforcer le niveau de services**

Objectif secondaire

✓	**Objectif 3. Encourager la gestion responsable des ressources naturelles**

Création d'emplois envisagée :

- Eventuellement, création d'emplois via l'extension de l'école et des services parascolaires

Origines du financement :

- Fédération Wallonie Bruxelles pour les activités liées au scolaire et parascolaire
- UREBA pour l'amélioration énergétique du bâtiment
- Le Développement Rural éventuellement en fonction des activités qui s'y développeront
- La Commune

Programme de réalisation :

Le projet est réalisé en une seule phase.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Le présent projet est intimement lié à la concrétisation du projet de la maison des associations qui permettra d'accueillir entre autre le club des jeunes, occupant actuellement le bâtiment. Le présent projet ne pourra donc se réaliser que lorsque le projet de maison des associations sera réalisé.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Rénovation de la façade et remplacement des châssis

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 2

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★★★ Le projet vise à renforcer et à développer les services offerts à la population	★ Le projet permettra l'amélioration énergétique du bâtiment. Sa localisation en lien avec l'école permet également de sécuriser les déplacements	★★ La réalisation du projet aura des répercussions économiques par le développement de services débouchant éventuellement sur la création d'emplois

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Fréquence d'utilisation pour les activités (extra) scolaires	Commune	Utilisation quotidienne en période scolaire

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.1.03 – Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison des associations – Haut-Fays

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Convention des Maires

M.2.07
Lot 2

Intitulé projet :

Réalisation d'aménagements de sécurité routière

Description du projet :

Le projet vise à réaliser différents aménagements de sécurité routière sur l'ensemble du territoire communal.

Les nombreuses demandes formulées par la population lors des réunions d'information ont été priorisées suite à la mise en place d'une commission sécurité routière au sein de la CLDR. Avec l'appui de spécialistes tels que le commissaire-voyer ou encore la représentante de la DGO1-Sécurité routière, les endroits les plus problématiques et les plus urgents ont pu faire l'objet de propositions.

Afin de ne pas alourdir la fiche-projet, la description des aménagements proposés telle que reprise au niveau du PV de la visite de terrain du 08/10/2015 se trouve en annexe.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

La problématique de l'insécurité routière qu'elle soit objective ou subjective est une préoccupation importante de la population. C'est pourquoi le projet vise à répondre aux attentes des habitants en proposant diverses solutions qui répondront aux enjeux définis dans le diagnostic partagé : renforcement de la convivialité, sécurisation des déplacements lents, amélioration du cadre de vie, etc.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Evaluation des dispositifs déjà installés
- Réalisation des différents aménagements

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune
- DGO1
- Agence Wallonne pour la Sécurité Routière (AWSR)
- Commissaire voyer
- Police
- Commission sécurité routière (issue de la CLDR)

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie**

Création d'emplois envisagée :

- /

Origines du financement :

Outre un financement sur fonds propres communaux (budget communal dégagé annuellement), d'autres pistes de subventionnement complémentaires peuvent être envisagées, notamment le plan d'investissement communal (PIC), la DGO1 pour les voiries régionales ou encore des appels à projet spécifiques.

Programme de réalisation :

Le projet est réalisé en plusieurs phases, vu la multitude des problématiques et des endroits.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Une série d'aménagements a été réalisée. Afin d'avoir un 1er retour d'expérience, la CLDR estime qu'une évaluation préalable des aménagements est nécessaire pour programmer la suite des travaux.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Inventaire des endroits problématiques (consultation de la population)
- Priorisation des travaux et aménagements (commission sécurité routière)
- Approbation des règlements complémentaires de police

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 2

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★ En améliorant la sécurité dans les villages, la convivialité en sera renforcée		

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Aménagements de sécurité routière	Commune	Au moins 1 endroit prioritaire aménagé annuellement

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.1.01 – Aménagement d'une maison de village et de ses abords – Gembes
- M.1.03 – Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison des associations – Haut-Fays
- M.2.01 – Aménagement du cœur de village – Porcheresse

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Programme Stratégique Transversal

Tintigny, le 13 octobre 2015

Commune de Daverdisse
Compte rendu de la Commission sécurité routière
du 8 octobre 2015

Réf : N:\DAVERDISSE\10- actions - partenariat\Commission sécurité routière\20151008 visite de terrain CSWSR\20151008 visite de terrain CSWSR.docx

Présents :
- DGO1 : Lemense Corine, inspectrice sécurité routière
- Commissaire voyer : Malet Marc
- Pour la commune : Léonet Maxime, Vincent Jean-Claude
- Pour Haut-Fays : Léonet Nicolas, Vanderperre Francis (Sclassin), Pauwels René
- Pour Gembes : Adam Jean-Benoît, Bosseaux Michel (Le Mont)
- Pour Porcheresse : Collin Lucien
- Pour Daverdisse : Lambert Dominique, Charlottiaux André
- Pour la FRW : Orban Sophie, Muri Pierre-Yves

Excusé : Verbeek Pierre

Accueil de la Commission sécurité routière par le bourgmestre, M. Maxime Léonet.

Mme Lemense rappelle que l'insécurité routière est perçue de manière subjective et qu'il est toujours intéressant de l'objectiver avec des contrôleurs de vitesse. Des boîtiers de ce type peuvent être demandés auprès de la DGO1 (Région wallonne).

Cette démarche a été réalisée sur la traversée de Haut-Fays et a montré des vitesses largement supérieures à celles autorisées. A noter qu'une pondération est à faire selon le nombre de véhicules qui passent aux différents endroits.

Il faut savoir que tous les aménagements nécessitent un règlement complémentaire de police.

La visite de terrain s'effectue ensuite sur base des endroits les plus problématiques identifiés en Commission.

Fondation **R**urale de **W**allonie
Rue de France, 19a - 6730 TINTIGNY

Tél: (0)63 44 02 02
Fax: (0)63 44 02 09
semois@frw.be - www.frw.be

Haut-Fays

Problématique N°21 : Visibilité

Localisation précise : Grand-place de Haut-Fays en direction de Wellin et en venant de Gembes

Piste de solution évoquée en Commission : Installer des miroirs ? - Interdire le parking de la dernière habitation après le magasin pour laisser la vue ouverte

Avis DGO1 et commissaire voyer
Les miroirs sont souvent mal utilisés, surtout pour les personnes non habituées au carrefour. Ils tendent à déformer l'image. Cet outil est surtout utilisé pour faciliter la sortie des riverains de chez eux.
Le feu rouge peut être une piste mais la densité de circulation ne permet pas d'en installer un à cet endroit.
Dans certains villages, des zones 30 km/h sont étendues. Toutefois, cela ne se fait pas sur les routes régionales.

- ⇨ L'option privilégiée est de décaler le carrefour vers la commune. Dans un premier temps, des triangles supplémentaires pourraient être tracés sur le sol.
- ⇨ Si cette option n'est pas satisfaisante, la reprise d'une partie du trottoir est évoquée pour élargir l'accès. Cet aménagement revêt un coût plus important car il nécessite un nouveau travail de fondation.



Problématique N° 22 : Vitesse

Localisation précise : Route Régionale

Piste de solution évoquée en Commission : Installer des casse-vitesses - Flasher les véhicules

Avis DGO1 et commissaire voyer
Il n'est pas permis d'installer des casse-vitesses sur une route régionale.

Problématique N°27 : Vitesse

Localisation précise : Carrefour route de Wellin et Grands Nids

Piste de solution évoquée en Commission : Voir Région wallonne

Avis DGO1 et commissaire voyer
Une demande de rond-point a été faite mais elle a peu de chances d'aboutir.
Une proposition est de créer un marquage rouge au sol. Il est toutefois considéré comme dangereux.

- ⇨ La création d'un effet de porte est à réfléchir (ou îlot central en approche du carrefour). Un dossier avec proposition et argumentation peut être créé et proposé à la Région wallonne.
- ⇨ La commission provinciale de sécurité routière (CPSR) peut aider pour faire avancer le dossier.



Problématique N° : Aménagement de l'espace devant l'ancien presbytère

Localisation précise : au centre du village, devant l'ancien presbytère

Avis DGO1 et commissaire voyer

- ⇨ Afin de permettre un parking suffisant, Mme Lemense propose de créer des places de parking le long de la voirie (en longitudinal). D'autres parkings pourraient être aménagés le long du jardin du presbytère (en épis ou en longitudinal).
- ⇨ Une bande piétonne de 1,5m de large pourrait être créée, séparée du parking par une bordure ou des potelets.
- ⇨ Au centre, un espace de convivialité pourrait être aménagé.



Remarque : un accès pour les urgences doit être conservé.

Problématique N° : Parkings

Localisation précise : Problème de parkings dans le village

Avis DGO1 et commissaire voyer



La règle interdit de se garer sur le trottoir sauf indication contraire. Exemple :
Il importe donc de bien marquer les choses.
Le CWATUPE impose une largeur de trottoir de min. 1,5m sauf exception.

Gembes

Problématique N° 14 : Parking

Localisation précise : Aux abords de la maison de village

Piste de solution évoquée en Commission : Aménager le terrain jouxtant la maison de village en parking

Avis DGO1 et commissaire voyer

Au vu de l'expérience des habitants, le parking ne semble pas problématique.
Si toutefois la DGO3 (administration régionale en charge du développement rural) en impose, des places pourraient être prévues dans le carrefour.



Problématique N° 31 : Vitesse et visibilité - priorité de droite peu respectée à cause de la vitesse élevée des véhicules venant de Haut-Fays



Localisation précise : Carrefour route de Haut-Fays, Graide au Mont

Avis DGO1 et commissaire voyer
La priorité de droite ne peut être supprimée à cet endroit.

- ⇨ Les pistes évoquées seraient de rétrécir le carrefour et de jouer sur le déboucher (en contrebas par rapport aux véhicules venant de Gembes) pour la visibilité (enlever la haie).

Problématique N° 34 : Vitesse

Localisation précise : Rue de la Chapelle, tournant à la ferme du Mont et descente vers Gembes

Avis DGO1 et commissaire voyer
Limiter la vitesse à 30 km/h

Problématique N° : Vitesse et visibilité - priorité de droite peu respectée à cause de la vitesse rapide des véhicules



Localisation précise : Croisement Wellin-Graide et Haut-Fays-Porcheresse

Avis DGO1 et commissaire voyer
La priorité de droite ne peut être supprimée à cet endroit.

- ⇨ Les pistes évoquées seraient de rétrécir le carrefour (oreille et îlot central)
- ⇨ A terme, selon les travaux prévus, un plateau pourrait être installé à cet endroit englobant l'ensemble du carrefour.

Porcheresse

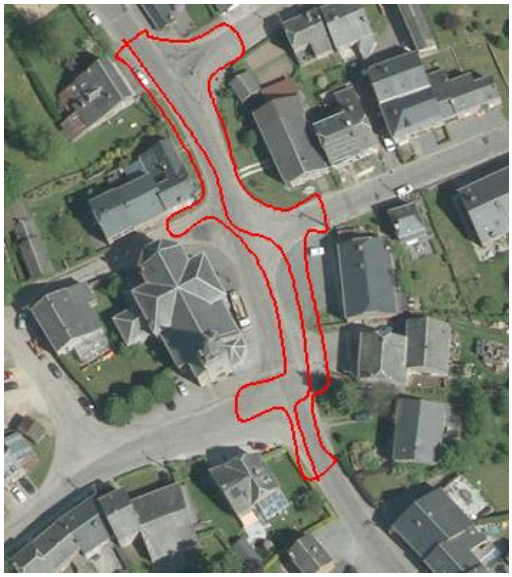
Problématique N°47 : Vitesse

Localisation précise : rue de Graide

Piste de solution évoquée en Commission
La question est posée sur la possibilité de ralentir le trafic à la rue Culot de Lahaut. Plusieurs idées à creuser sont évoquées. Placer la rue en zone 30, poser des ralentisseurs,… Par ailleurs, abaisser les haies ouvrira les vues.

Avis DGO1 et commissaire voyer
Mme Lemense estime qu'il n'y a pas lieu de traiter la vitesse dans cette portion de voirie.
La problématique du carrefour en venant de Graide vers le Culot est évoquée lors de la visite mais aucune piste précise n'est proposée par les intervenants.

Problématique N° : Aménagement du centre de Porcheresse



Avis DGO1 et commissaire voyer

- ⇨ Il serait intéressant de limiter la largeur de voirie.
- ⇨ Vu l'aménagement complet du lieu, une place plus importante pourrait être donnée à l'église et la route pourrait être décalée sur l'excédent de voirie et ainsi rompre la ligne droite.
- ⇨ Une autre option, complémentaire, serait de créer un plateau sur l'ensemble et ainsi redessiner les carrefours et recréer les débouchés.
- ⇨ La plantation de végétaux peut donner un caractère rural et de traversée de village au lieu.

Daverdisse

Problématique N°3 : Vitesse et visibilité - Les engins agricoles roulent trop vite

Localisation précise : Tournant à l'embranchement de la rue des Barbouillons et de la rue du Corai



Piste de solution évoquée en Commission
Une option serait de placer un panneau marquant davantage la priorité. Toutefois, cela crée une responsabilité supplémentaire.

Avis DGO1 et commissaire voyer
La priorité de droite semble bien fonctionner et paraît suffisante. Il n'y a pas lieu d'intervenir à cet endroit.

Problématique N° 4 : Vitesse

Localisation précise : Rue des Routis

Piste de solution évoquée en Commission : Installer des casse-vitesses plus prononcés - Limiteur de vitesse - flash

Avis DGO1 et commissaire voyer

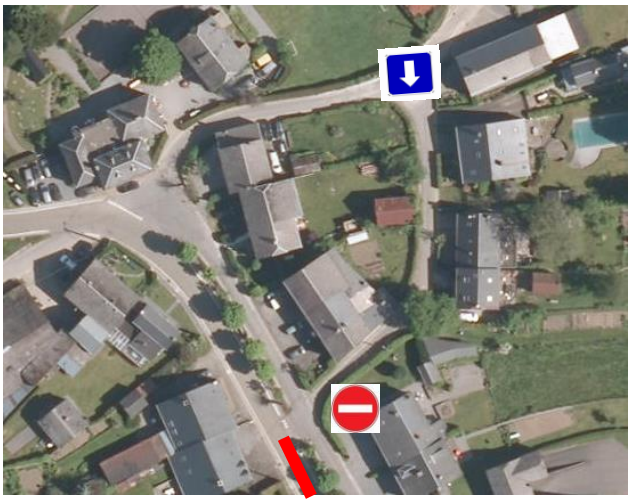
- ⇨ Vu la pente de la route, on ne peut pas y installer de casse-vitesse. Toutefois, trois doubles chicanes vont être posées. La Commune vient de recevoir l'arrêté ministériel d'autorisation. Ils seront situés sur le dessus du village, à proximité de la croix (près de chez M. Duvivier) et en bas.
  Au vu des craintes sur leur disposition, Mme Lemense estime que les chicanes ne devraient pas gêner les riverains (pas de bruit, simple dévoiement) et qu'ils sont bien positionnés.

Problématique N° 11 : Visibilité

Localisation précise : Carrefour entre la rue de la Hauche et la rue Paul Dubois, à proximité de la Maison blanche

Piste de solution évoquée en Commission : Installer un miroir ou un "céder le passage". Mise à sens unique.

Piste de solution évoquée en Commission : En cas d'aménagement, attention à laisser le passage aux machines agricoles (moissonneuse par exemple). La question d'un aménagement possible à cet endroit sera posée à Mme Lemense, responsable des avis pour arrêté ministériel (règlement complémentaire de voirie).



Avis DGO1 et commissaire voyer

- ⇨ Il est proposé de supprimer la route qui relie l'allée des Marronniers et la rue Paul Dubois et d'installer un sens unique vers la rue Paul Dubois[1].
- ⇨ La question de la propriété de l'allée des Marronniers est posée. Mme Lemense propose de se renseigner.

Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

[1] Suite à la réunion, un membre de la Commission sécurité routière fait remarquer que « le danger vient en sortant de la rue de la Hauche 'côté haut' : il n'y a pas de visibilité avec d'un côté, le mur et la haie de chez Jacquemart et de l'autre côté la haie de chez Daron. C'est donc mieux d'entrer dans la rue 'côté haut' ».

M.2.08
Lot 2

Intitulé projet :

Création d'une maison multiservices

Description du projet :

Le projet vise à créer un centre multiservices accueillant différentes fonctions, comme par exemple : point de dépôt pour le Groupement d'Achat en Commun (GAC), épicerie / bar-tabac, exposition permanente de la guerre 14-18, accueil de la petite enfance (co-accueil), etc.

Actuellement, aucune localisation n'a été déterminée mais le projet doit s'implanter préférentiellement à Porcheresse.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Le projet vise à répondre à un des enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic partagé, à savoir le maintien et le renforcement des services. Plus particulièrement, la mise en place d'un service de co-accueil permettrait de fournir une solution l'accueil des enfants puisqu'actuellement cette possibilité n'existe que sur le village d'Haut-Fays.

Le développement des activités du GAC permettra en outre de renforcer la valorisation des produits locaux.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Acquisition d'un bâtiment ou d'un terrain
- Aménagement ou construction
- Définition du mode de gestion et de fonctionnement de l'infrastructure

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune
- GAC
- Porcheresse 2014
- Bilboquet

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 6. Maintenir la population et renforcer le niveau de services**

Objectif secondaire

✓	**Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire**

Création d'emplois envisagée :

- /

Origines du financement :

- UREBA pour la performance énergétique
- Développement rural
- Commune

D'autres pistes de subventionnement peuvent être envisagées en fonction du projet et des fonctions qui s'y retrouveront (ONE par exemple).

L'introduction d'une fiche projet dans le cadre du Programme Wallon de Développement Rural (PWDR) pourra également être envisagée.

Programme de réalisation :

Le projet est réalisé en une phase ou deux phases (acquisition puis construction/rénovation).

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Aucune localisation n'est actuellement déterminée.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- /

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 2

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★★★ Le projet va permettre de développer l'offre en services offerts à la population	★ Une attention particulière sera portée aux questions énergétiques	★★ Le maintien et le renforcement des services auront des répercussions économiques positives

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Services à la population	Commune	Création d'au moins 2 nouveaux services à la population

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- I.2.01 – Valorisation des circuits courts
- I.2.02 – Soutien aux activités économiques et indépendantes

M.2.09
Lot 2

Intitulé projet :

Rénovation patrimoniale du site du lavoir – Scottons

Description du projet :

Le lavoir est entouré d'une importante zone humide. L'asbl Natagora est intervenue pour éliminer les plantes invasives et la Commune est chargée de repasser à intervalles réguliers pour couper les repousses éventuelles. Des résineux étaient présents à l'arrière du site mais ont été coupés. La mare, située à l'arrière du bâtiment, doit encore être curée.

Le projet devra doit permettre de remettre en état le dallage intérieur ainsi que la toiture. Une mise en valeur de la source (eau potable) devra être prévue.

Les abords devront également être aménagés de manière légère (aire de détente). Des arbres fruitiers seront par exemple être plantés. La pose de panneaux didactique sera également envisagée.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Le diagnostic partagé a démontré l'importance de préserver et de mettre en valeur le patrimoine. Le projet permettra ainsi de restaurer un des éléments patrimoniaux identifiés. Il participera également à la restauration de la biodiversité. Il permettra en outre de créer un espace vert de convivialité à proximité d'Haut-Fays.

Localisation :

- Scottons – Chemin vers Gembes

Statut au plan de secteur :

- Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété :

- Propriété communale

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Remise en état du lavoir
- Aménagement des abords avec plantation d'arbres fruitiers, aménagement d'une aire de détente et pose de panneaux didactiques
- Poursuite de la gestion du site en concertation avec Natagora

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune
- Natagora
- Contrat de rivière « Lesse »

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie**

Objectifs secondaires

✓	**Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire**
✓	**Objectif 5. Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants**

Création d'emplois envisagée :

- /

Origines du financement :

- Le Petit Patrimoine Populaire Wallon (PPPW)
- Le CGT
- Le Développement Rural
- La Commune

Programme de réalisation :

Le projet est réalisé en une seule phase.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Aucune urgence n'a été identifiée pour le maintien du bâtiment.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Elimination des plantes invasives et coupe des résineux

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 2

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★ Le projet permettra de créer un nouveau lieu de convivialité	★★★★ La rénovation permettra de mettre en valeur un élément patrimonial tout en renforçant la biodiversité	★ La mise en valeur du lavoir constituera un point d'accroche pour les visiteurs (tourisme intégré)

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Plantes invasives	Commune Natagora	Disparition totale des plantes invasives sur le site
Alimentation en eau	Commune	Maintien du circuit d'eau alimentant le lavoir

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- I.1.01 – Entretien et valorisation du petit patrimoine
- M.2.03 – Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Programme Stratégique Transversal
- Contrat de rivière « Lesse »

M.2.10
Lot 2

Intitulé projet :

Aménagement d'excédents de voirie

Description du projet :

Les excédents de voirie sont constitués des propriétés publiques à usage privé.

Il est proposé de faire un inventaire de ces excédents de voiries et, par la suite, de réaliser un règlement (ou charte) clair et partagé par tous, notamment dans le but d'éviter que ces lieux ne deviennent des dépotoirs.

Il est également souhaité d'interdire l'aliénation de ces biens, sans pour autant toujours restreindre les droits d'usage (ex. devant de porte). Des exceptions individuelles peuvent subsister (ex. parcelle privée enclavée entre des excédents de voiries).

A ce stade, différents excédents de voirie à aménager ont été recensés avec des propositions d'actions :

- Veiller à entretenir et restaurer les murs de pierres sèches se situant dans la partie basse à Daverdisse.
- À Porcheresse : aménagement d'une bande fleurie en bordure de voirie près du Pré de Fouche vers Our.
- À Porcheresse : vérifier le bon entretien des excédents au Culot de Lahaut et à la rue du Centre (à proximité de fermes).
- Prêter une attention particulière aux excédents sur le dessus de Gembes et à l'ancienne gare.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Les excédents de voirie parfois mal entretenus ou utilisés non adéquatement par des riverains peuvent mettre à mal la qualité du cadre de vie à l'intérieur des noyaux villageois. Une gestion adéquate de ces espaces permettra de préserver le paysage intérieur des villages et, le cas, échéant favoriser une meilleure biodiversité.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Inventaire des excédents de voirie
- Rédaction d'une charte ou d'un règlement d'utilisation
- Réalisation des aménagements

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie**

Objectif secondaire

✓	**Objectif 5. Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants**

Création d'emplois envisagée :

- /

Origines du financement :

- La DGO3-Espaces verts
- Le Développement Rural
- La Commune

Programme de réalisation :

Vu la multitude de sites potentiels, le projet peut être réalisé en plusieurs phases.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Aucune urgence n'a été identifiée par la CLDR.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Adhésion à la gestion différenciée des espaces publics

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 2

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★ Le projet peut être l'occasion d'aménagement de petits lieux de convivialité	★★★ Le projet permet de valoriser les paysages intérieurs des villages et de favoriser la biodiversité	

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Sites aménagés	Commune	Au moins 5 excédents de voirie réaménagés

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.2.03 – Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité

M.2.11
Lot 2

Intitulé projet :

Création de chemins de liaison et de venelles

Description du projet :

Parmi les actions envisagées, il est prévu de relier les villages entre eux par des liaisons lentes, en dehors des voiries asphaltées, de recréer les cheminements (venelles) historiques ou encore de rouvrir certains chemins repris à l'atlas des chemins.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

La commune de Daverdisse se caractérise par la densité de sa forêt qui sépare les différents villages de la commune. L'idée développée dans ces projets est de rouvrir certains sentiers entre et à l'intérieur des villages pour permettre aux habitants de se déplacer mais aussi de pratiquer une activité de loisirs.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Définir les tronçons à rouvrir par une priorisation
- Communiquer sur le travail effectué et les parcours créés.

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune
- CLDR

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie**

Objectif secondaire

✓	**Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire**

Création d'emplois envisagée :

- /

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé en plusieurs phases.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- /

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Pré-RAVeL entre Daverdisse, Gembes et Les Rives (Porcheresse)

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 2

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★ Par la réouverture de certains chemins, il s'agit de transmettre un patrimoine culturel aux habitants (venelles et anciens chemins)	★★ Le projet vise à favoriser les modes doux dans et entre les villages et donc à réduire l'empreinte écologique. Il permet également la mise en valeur de l'environnement	★ Le projet peut participer à l'attractivité touristique du territoire

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Réouverture d'anciens chemins	Commune	1 chemin rouvert dans chaque village
Aménagement de liaison inter-village	Commune	Au moins 1 liaison entre chaque village

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.1.02 – Finalisation de la voie lente vers Bièvre
- M.3.08 – Création du vélo-route transfrontalier

3.2. Projets immatériels

- I.2.01 – Valorisation des circuits courts
- I.2.02 – Soutien aux activités économiques et indépendantes
- I.2.03 – Amélioration de la gestion des déchets
- I.2.04 – Etablissement de lignes de conduite pour la bonne intégration des gîtes
- I.2.05 – Création et développement de nouvelles activités villageoises

I.2.01
Lot 2

Intitulé projet :

Valorisation des circuits courts

Description du projet :

« Les circuits courts sont des filières commerciales qui rapprochent producteurs et consommateurs au bénéfice de chacun. En fait, par circuit court, on entend des circuits courts, durables et de proximité ! En effet, commercialiser des fraises produites à grand renfort d'engrais chimiques en Wallonie est local mais n'est pas durable. Similairement, commercialiser des pommes bios Néo-Zélandaises n'est pas local. » [www.circuits-courts.be]

Bien que la logique des circuits courts s'étende bien au-delà de l'aspect alimentaire, le projet ici vise à favoriser cette orientation. Un Groupe d'Achats Communs s'est constitué dans le village de Porcheresse depuis quelques années. Il regroupe une vingtaine de familles, qui sont ainsi approvisionnées en produits locaux. En l'absence de production sur la commune, les produits proviennent d'un rayon de 30 km maximum et sont sélectionnés sur base de critères de diversité et de qualité.

Le projet prévoit d'étendre l'accès au GAC à toutes les familles de la commune. Pour ce faire, il aura besoin d'une plateforme informatique performante et de points de distribution dans les villages. Les maisons de village, lieux de rencontres par excellence, pourraient remplir ce rôle.

De plus, il serait intéressant de créer un marché mensuel du terroir, dans une approche transcommunale. L'association « Graines de villages » est en recherche de partenaires. Elle organise déjà un marché fermier trimestriel dans les différents villages de la Haute Lesse. Un relevé des producteurs prêts à s'investir dans la démarche est une étape préalable nécessaire. L'idée est d'élargir au maximum les gammes de produits.

Une conséquence directe de ces deux actions est la promotion de l'alimentation saine, que ce soit auprès des familles ou dans les écoles. La sensibilisation des parents permettra de développer toute une réflexion sur les produits utilisés, leur provenance, leur saisonnalité, leur cuisine, etc.

Origine de la demande :

- o Consultation de la population
- o Groupe de travail
- o CLDR

Justification du projet :

Les projets de circuits courts nécessitent deux acteurs qui doivent se rencontrer : les producteurs et les consommateurs.

Du côté des consommateurs, la demande va croissante pour des produits locaux. Ils se préoccupent de plus en plus de leur santé et de la provenance des aliments. De plus, moins de kilomètres à parcourir signifie également une moindre empreinte écologique.

En 2012, il reste 16 exploitations agricoles sur le territoire communal, à titres principal ou secondaire confondus. Leur nombre ne cesse de diminuer, comme partout ailleurs en Wallonie. L'agriculture est orientée vers l'élevage bovin, pour la production viandeuse. On ne constate pas de diversification locale. Le projet peut également être une source de motivation afin d'entamer un processus de diversification.

Le renforcement des activités du GAC permet l'émergence d'une dynamique locale intéressante et favorisant les contacts entre villageois.

De plus, la promotion des produits locaux correspond clairement aux priorités du Gouvernement wallon.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Inventaire des producteurs désirant écouler leur production en mode direct
- Contact avec l'association « Graines de villages »
- Communication du GAC vers les habitants de la commune
- Contacts avec les agriculteurs

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune
- GAC
- Graines de village
- Agriculteurs et producteurs

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire**

Objectif secondaire

✓	**Objectif 5. Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants**

Création d'emplois envisagée :

Aucun emploi direct ne devrait être créé ; le projet offre des possibilités de diversification aux producteurs locaux et participe donc au maintien de l'activité agricole.

Programme de réalisation :

Le projet pourra être réalisé en une ou plusieurs phases.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Dans un premier temps, les activités pourront se développer dans la maison de village de Gembes (1er projet).

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Information sur les activités du GAC pour les habitants de la commune (organisée à Gembes)

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 2

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★★ Le projet favorise une alimentation saine, participe à l'éducation et à la sensibilisation des habitants, développe le partage des connaissances, retisse des liens entre producteurs et consommateurs, etc	★★★ Les circuits courts permettent de réduire l'empreinte écologique. De plus, les produits sont généralement issus d'une agriculture biologique ou à tout le moins raisonnée	★★★★ Consommer « local » valorise les agriculteurs et producteurs locaux et participe donc au développement économique du territoire

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Affiliés au GAC	GAC	Doubler le nombre d'affiliés actifs au GAC dans les 10 ans

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.1.01 – Aménagement d'une maison de village et de ses abords – Gembes
- M.2.08 – Création d'une maison multiservices

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- GAL « Semois, Lesse et Houille »

I.2.02
Lot 2

Intitulé projet :

Soutien aux activités économiques et indépendantes

Description du projet :

Ce projet vise à soutenir les artisans et indépendants actifs sur le territoire. Pour ce faire, il est proposé de réaliser une brochure qui présenterait les différents acteurs du monde économique local avec une attention particulière aux petits indépendants et artisans (à titre principal mais aussi partiel). Les informations collectées pourront également être visibles sur Internet via des sites existants ou à construire (GAL « Semois, Lesse et Houille », commune, etc).

Au-delà de la réalisation de cette brochure, les artisans pourraient être mis en évidence lors de manifestations locales comme c'est le cas lors de la fête du sabot à Porcheresse. Lors de celle-ci est organisé un pôle artisan qui accueille notamment des activités de charpentier ou de poterie.

La réflexion serait à développer à un niveau supra-communal afin d'assurer une meilleure visibilité au projet.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Le tissu économique de la commune de Daverdisse se compose essentiellement d'artisans, indépendants et TPE. Ce projet vise à les soutenir dans leurs activités et dans leur développement.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Recherche de partenaires : groupement d'entrepreneurs, GAL, artisans, indépendants, etc
- Réaliser un inventaire exhaustif des indépendants, artisans, TPE présentes sur le territoire. Un appel pourrait être lancé dans le bulletin communal.
- Réaliser la brochure de présentation
- Diffuser la brochure et les informations collectées (notamment via Internet)
- Organiser différents évènements

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune
- GAL « Semois, Lesse et Houille »
- IDELUX
- Entrepreneurs
- Club d'Entrepreneurs des 2 Provinces

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire**

Objectif secondaire

✓	**Objectif 6. Maintenir la population et renforcer le niveau de services**

Création d'emplois envisagée :

- Maintien, voire création d'emplois par le renforcement des activités économiques présentes sur le territoire

Programme de réalisation :

Le projet se compose de trois phases successives : inventaire, réalisation de la brochure, communication.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- /

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- /

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 2

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★ Le projet va favoriser les rencontres et les échanges entre les différents acteurs du monde économique		★★★★ Le projet vise le développement des activités économiques locales et la promotion des entrepreneurs locaux

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Brochure de présentation	Commune	Au moins 200 exemplaires de la brochure diffusés

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.2.08 – Création d'une maison multiservices
- I.3.01 – Amélioration des outils de télécommunication

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- GAL « Semois, Lesse et Houille »
- Programme Stratégique Transversal

I.2.03
Lot 2

Intitulé projet :

Amélioration de la gestion des déchets

Description du projet :

Le projet est assez large et vise à améliorer de manière générale la gestion des déchets sur le territoire communal.

Ce projet se décline en plusieurs mesures, à la fois différentes et complémentaires :

- Renouveler l'action de distribution de filets pour remorques au parc à conteneurs en partenariat avec l'AIVE.
- Réfléchir à une manière de rationaliser la gestion des déchets des gîtes et secondes résidences avec une attention particulière au tri et au passage hebdomadaire des camions de ramassage.
- Réaliser des actions de sensibilisation dans les écoles. Un objectif sous-jacent est de toucher indirectement les parents.
- Utiliser des gobelets réutilisables ou à tout le moins recyclables dans les évènements locaux tels que fêtes de village, etc.
- Mener des actions de nettoyage des bords de route par des étudiants et dans le cadre de l'action « Commune propre ».

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

La commune de Daverdisse se caractérisé par son côté « vert » et la richesse de son environnement. Afin de préserver les ressources naturelles de son territoire et, par corolaire, le bien-être des habitants, il est souhaitable que des actions soient menées en faveur de la gestion des déchets, principalement ceux qui se retrouvent *in fine* sur la voie publique (pertes de chargement en se rendant au parc à conteneurs, dépôts sauvages, déchets le long des routes, dans les villages, etc).

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- S'informer auprès de l'AIVE sur la possibilité de renouveler l'action « filets pour remorques » dans le parc à conteneurs et sur la manière de gérer plus efficacement les poubelles des gîtes et secondes-résidences
- Réaliser des séances de sensibilisation dans les écoles et auprès des gestionnaires de gîtes
- Sensibiliser les comités de villages, les associations à l'utilisation de gobelets réutilisables lors de leurs manifestations

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune
- AIVE

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 1. Conforter la richesse naturelle du territoire**

Création d'emplois envisagée :

- /

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé en différentes phases correspondantes aux actions envisagées.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- /

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Participation à l'action « Commune propre »
- Animation dans les écoles en collaboration avec l'AIVE

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 2

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★ Le projet permet de mener des échanges vis-à-vis de différents publics cibles (par exemple école)	★★★★ Le projet vise à protéger les ressources naturelles du territoire et à limiter les dépôts sauvages	

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Actions de sensibilisation dans les écoles	Commune	Une action annuelle de sensibilisation dans chaque école

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- I.2.04 – Etablissement de lignes de conduite pour la bonne intégration des gîtes

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Programme Stratégique Transversal

I.2.04
Lot 2

Intitulé projet :

Etablissement de lignes de conduite pour la bonne intégration des gîtes

Description du projet :

Ce projet vise à mieux intégrer dans les villages les gîtes de grande capacité qui peuvent souvent être source de nuisances pour les habitants. Bien que le projet s'étende à l'ensemble du territoire communal, il concerne plus particulièrement le village de Daverdisse.

Afin de lutter contre les nuisances sonores, il est proposé d'inscrire dans les contrats de location une clause spécifiant que la garantie ne sera pas restituée dans son entièreté en cas de plainte pour nuisance sonore. Le vade-mecum de la police sur les organisations d'événements et de fêtes s'applique d'office.

Cependant, il est clair que cette mesure ne pourra se mettre en place qu'après avoir sensibilisé les propriétaires de gîtes, qui parfois habitent loin de la commune.

De même, pour le respect du cadre local, il est important de sensibiliser les vacanciers à faire le tri des déchets – par des brochures, des démarches des propriétaires, des poubelles adaptées, etc.

D'autre part, la Commune peut imposer des conditions relatives à un nombre de places de parking suffisant dans l'autorisation d'exploiter un gîte de grande capacité.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Le tourisme sur la commune se caractérise principalement par un accueil en gîtes, dont la capacité varie entre 4 et 50 personnes. Certains sont reconnus, d'autres ne bénéficient pas de label spécifique. On en compte environ 36 répartis dans les villages.

Le village de Daverdisse se démarque par un grand nombre de secondes résidences et de gîtes, à tel point que leur nombre cumulé dépasse celui des habitations principales. Parmi les conséquences les plus évidentes de ce phénomène, relevons la gestion délicate des déchets et des eaux usées en haute saison touristique, l'augmentation de la fréquentation du village et la répercussion sur le bien-être des villageois, l'augmentation du fond sonore, etc. Cela peut être vécu de manières diverses de la part des habitants, qui se retrouvent en minorité à certaines périodes de l'année.

C'est pourquoi ils sont sensibles à la préservation du bien-vivre au village (élément qui attire aussi les touristes).

De plus, la configuration du village ne dégage pas beaucoup d'espaces qui pourraient être utilisés pour du parking. Daverdisse se trouve également sur des routes balisées de balades motorisées (motos, ancêtres, etc) de groupe. Tout cela fait que la circulation dans le village peut être relativement dense et provoquer une certaine insécurité dans les cheminements lents et des nuisances sonores.

Le principal défi est d'arriver à une bonne cohabitation entre les habitants et les touristes et surtout de les intégrer davantage dans la vie du village pour qu'ils puissent à la fois profiter pleinement de la richesse de l'environnement local, mais aussi respecter la qualité de vie des habitants.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Contact avec les propriétaires de gîtes de petite et grande capacité pour une sensibilisation
- Analyse des demandes d'autorisation d'exploiter pour poser des conditions de parking
- Envisager d'autres systèmes de poubelles et mettre à disposition des fascicules d'information sur le tri des déchets

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune
- Police

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 5. Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants**

Objectif secondaire

✓	**Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie**

Création d'emplois envisagée :

- /

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé en différentes phases correspondant aux actions envisagées mais pourra également se faire globalement.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- /

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- /

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 2

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★★ Le projet doit permettre d'améliorer les relations entre habitants et touristes et ainsi améliorer la qualité de vie dans les villages	★★ Le projet aura des répercussions positives sur le cadre de vie	

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Nuisances sonores et incivilités	Police Commune	Diminution de 50 % des plaintes pour nuisances sonores

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- I.2.03 – Amélioration de la gestion des déchets

I.2.05
Lot 2

Intitulé projet :

Création et développement de nouvelles activités villageoises

Description du projet :

Afin d'encourager les rencontres et de développer les échanges entre habitants, il est proposé de développer les activités villageoises existantes, voire d'en créer des nouvelles.

Parmi les activités proposées citons :

- Délocaliser certaines activités du centre touristique dans les différents villages (au-delà de ce qui se fait actuellement).
- Faciliter la coordination, la communication entre organisateurs d'événements afin d'établir le calendrier des activités. Une réunion de coordination pourrait avoir lieu une fois par an. Dans tous les cas, une fois les dates d'activités arrêtées, elles pourraient être renseignées sur le site internet communal (attribution de cette mission à un membre du personnel communal), voire sur les valves dans les villages.
- Organiser une journée des associations (une fois par an) pour leur permettre de se connaître et/ou d'échanger (salon ou bourse des associations).
- Poursuivre et développer les activités intergénérationnelles (carrefour des générations).

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

La commune se caractérise par la présence d'un tissu associatif et par l'organisation de différentes activités. Malheureusement, les habitants pointent le cloisonnement des villages et le manque de coordination entre les comités pour organiser leurs activités.

A côté du volet « Infrastructures », il convient de mettre en place des actions pour renforcer la vie associative et villageoise et pour faire vivre les outils existants ou futurs.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Prendre contact avec les différents comités et associations afin de leur proposer une première rencontre
- Mettre en place les différentes actions

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune
- CLDR
- Associations villageoises et communales
- Centre Touristique de Daverdisse
- Cellule culturelle « Haute Lesse »

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 5. Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants**

Objectif secondaire

✓	**Objectif 6. Maintenir la population et renforcer le niveau de services**

Création d'emplois envisagée :

- /

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé en différentes phases correspondantes aux actions envisagées.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- /

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- /

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 2

Impacts du projet :

Social	Environnement	Economie
★★★★ Le projet vise à resserrer les liens entre les habitants et les associations en dépassant les clivages villageois		

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Coordination des acteurs locaux	Commune	Organisation d'une rencontre annuelle

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.1.01 – Aménagement d'une maison de village et de ses abords – Gembes
- M.1.03 – Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison des associations – Haut-Fays
- M.3.05 – Transformation du site du local de ski en espace de convivialité – Haut-Fays
- M.3.06 – Rénovation de la salle Saint-Remacle en maison de village – Haut-Fays

4. Lot 3 – Autres projets

4.1. Projets matériels

- M.3.01 – Développement de projets énergétiques durables
- M.3.02 – Développement d'une filière bois
- M.3.03 – Assainissement collectif des eaux usées
- M.3.04 – Préservation et valorisation des rys d'abissage
- M.3.05 – Transformation du site du local de ski en espace de convivialité
- M.3.06 – Rénovation de la salle Saint-Remacle en maison de village – Haut-Fays
- M.3.07 – Création de logements intergénérationnels
- M.3.08 – Création du vélo-route transfrontalier
- M.3.09 – Création de logements tremplins
- M.3.10 – Création de parcelles communales bâtissables
- M.3.11 – Aménagement de l'ancien terrain de tennis – Gembes
- M.3.12 – Relocalisation de la plaine de jeux – Haut-Fays
- M.3.13 – Aménagement de points de vue et valorisation du paysage

M.3.01
Lot 3

Intitulé projet :

Développement de projets énergétiques durables

Description du projet :

Volet « Production d'énergie »

Le projet vise à développer le recours aux énergies renouvelables en valorisant prioritairement les ressources locales. Le projet veillera à promouvoir la complémentarité entre les différentes sources d'énergie.

Préalablement à tout développement de projets énergétiques, une étude de faisabilité devra être réalisée.

La commune ne serait pas forcément l'unique porteur du projet mais pourrait servir de facilitateur ou encore faire partie d'une coopérative.

Bois-énergie

Afin de valoriser la ressource bois fortement présente sur le territoire communal, il serait intéressant de réfléchir à la mise en place de chaudière bois (plaquettes ou pellets) dans les différents bâtiments publics.

Par ailleurs, une réflexion sera également menée pour le développement de « minis » réseaux de chaleur (par exemple sur le site d'Haut-Fays regroupant l'ancien presbytère (projet de maison des associations), la maison de village et l'église ou toujours à Haut-Fays le complexe scolaire et l'ancienne école des garçons ou encore à Daverdisse en incluant l'église, la maison de village et le centre d'animation touristique).

Eolien

La commune de Daverdisse se trouve en zone d'exclusion militaire pour le grand éolien. Toutefois, moyennant autorisation adéquate, il existe des possibilités de développer le petit et le moyen éolien. En cas de mise en œuvre, il conviendra d'étudier l'impact sur la biodiversité et le potentiel venteux (localisation envisagée : terrain de football à Haut-Fays).

Hydraulique

Au vu des contraintes liées au droit d'exploiter l'eau, seuls les sites ayant déjà été exploités (et qui ont donc ce droit) seront préférentiellement étudiés. Comme pour l'éolien, une attention particulière sera portée aux incidences sur la biodiversité.

Solaire

La pose de panneaux solaires photovoltaïques sera également envisagée sur les bâtiments communaux.

Volet « Economies d'énergie »

Eclairage public

Des mesures seront prises pour réduire les consommations énergétiques au niveau de l'éclairage public. De nouveaux contacts seront pris avec ORES afin de remplacer les ampoules (éventuellement possibilité de recourir à la technologie LED). L'éclairage public pourra également être éteint une partie de la nuit (zone de test permettant de définir la période – lien avec la nuit des chauves-souris à envisager).

Isolation des bâtiments publics

Des analyses thermographiques seront réalisées pour les bâtiments publics. L'isolation des bâtiments publics (par exemple les écoles) sera renforcée.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Soucieuse de l'importance d'une gestion énergétique durable, la commune de Daverdisse souhaite valoriser les ressources naturelles pour une production d'énergie renouvelable tout en veillant à poursuivre les actions menées afin de réduire la consommation énergétique.

Prioritairement, la ressource bois sera valorisée. En effet, la commune de Darverdisse compte pratiquement 3.850 ha de bois et forêts dont +/- 3.000 de bois communaux. Il s'agit là d'une opportunité à valoriser. Les autres sources d'énergie, plus spécialement l'énergie hydraulique, sont également largement disponibles sur le territoire.

D'autre part, la consommation liée à l'éclairage public constitue une part importante du coût énergétique de la commune.

Enfin, cette vision répond pleinement aux perspectives d'engagement dans un Agenda 21 local.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 3. Encourager la gestion responsable des ressources naturelles**

Objectif secondaire

✓	**Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire**

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3. Engagée dans la Convention des Maires, la commune initiera des projets plus rapidement tels l'isolation des bâtiments ou la pose de panneaux photovoltaïques. Par contre, la production d'énergie éolienne, hydraulique, etc demande des garanties supplémentaires au niveau de leur efficacité (étude de faisabilité), d'où le positionnement en lot 3.

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★ A travers ce projet, la commune peut avoir un rôle exemplatif vis-à-vis des citoyens	★★★★ Le projet vise à réduire l'empreinte écologique du territoire communal par la préservation des ressources naturelles. Une attention particulière est portée à la limitation des risques liés à la surexploitation de la forêt et des eaux	★★ Le développement des projets énergétiques aura des retombées économiques indirectes

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.1.01 – Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison des associations – Haut-Fays
- M.2.01 – Aménagement du cœur de village – Porcheresse
- M.2.02 – Aménagement du cœur de village – Daverdisse
- M.2.06 – Réaffectation de l'ancienne école des garçons
- M.3.02 – Développement d'une filière bois

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Convention des Maires et Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable
- Plan d'aménagement forestier
- Programme Stratégique Transversal

M.3.02
Lot 3

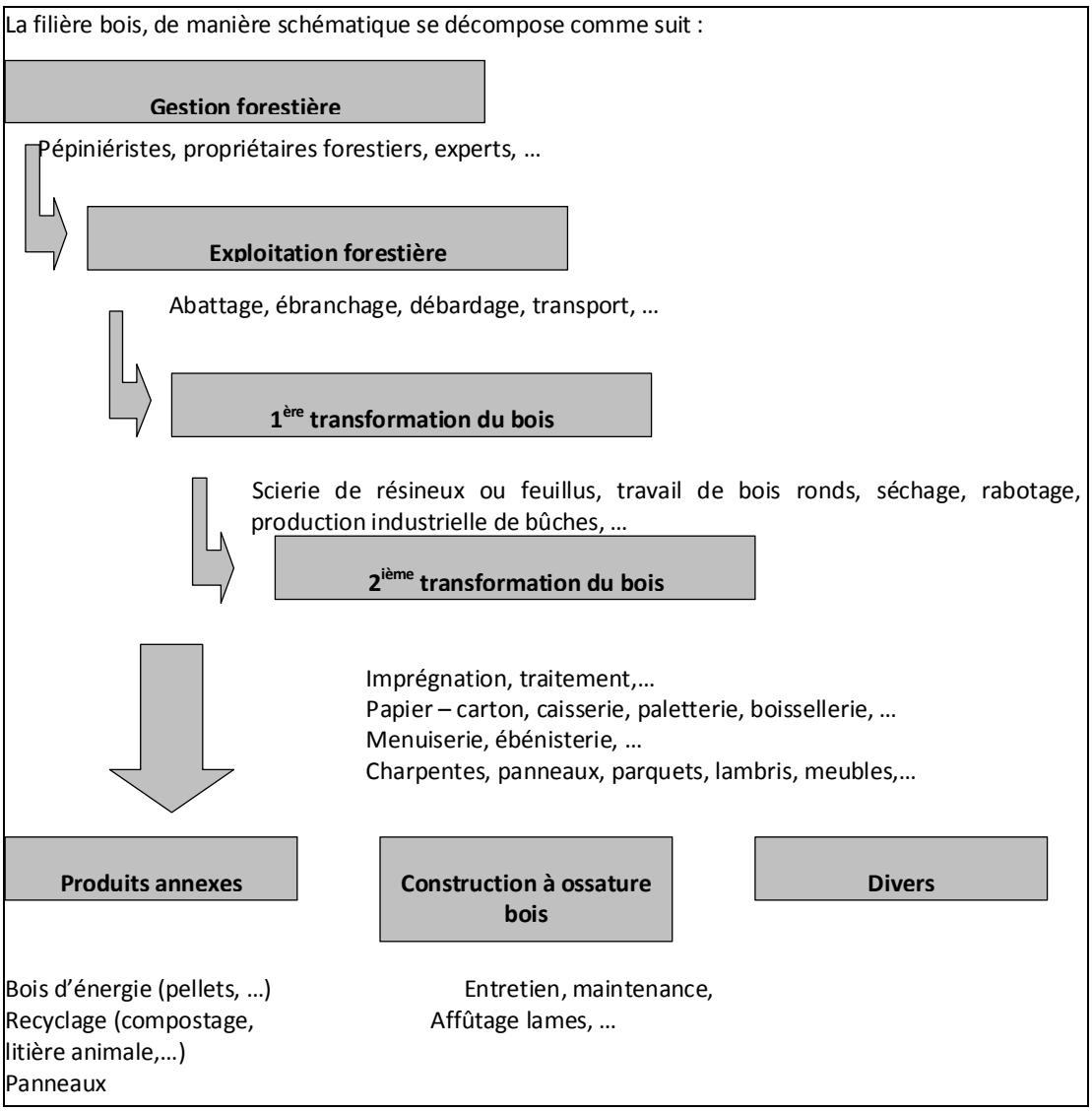
Intitulé projet :

Développement d'une filière bois

Description du projet :

Le projet vise à mettre en place une réelle filière bois sur le territoire communal (selon le principe présenté au schéma suivant) en axant la réflexion prioritairement sur le volet énergétique.

Aux côtés de structures déjà existantes, la commune jouera principalement le rôle de facilitateur.



Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

La commune de Daverdisse compte pratiquement 3.850 ha de bois et forêts dont +/- 3.000 de bois communaux. Il s'agit là d'une opportunité à valoriser, d'autant plus que la filière bois est actuellement très peu développée sur le territoire communal (seuls quelques emplois dans le bucheronnage, la menuiserie, etc). Par ailleurs, il existe un potentiel en lien avec les communes voisines (présence de scieries, de réseaux de chaleur, etc).

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 3. Encourager la gestion responsable des ressources naturelles**

Objectif secondaire

✓	**Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire**

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
	★★★ Le projet vise à valoriser une ressources naturelle tout en veillant à une utilisation raisonnée et durable de celle-ci	★★★★ La mise en œuvre du projet permettra de créer de l'activité et des emplois directs et indirects.

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- I.1.03 – Information et communication sur la gestion durable de la forêt
- M.2.03 – Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité
- I.2.02 – Soutien aux activités économiques et indépendantes
- M.3.01 – Développement de projets énergétiques durables

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- GAL « Semois, Lesse et Houille »
- Plan d'aménagement forestier

M.3.03
Lot 3

Intitulé projet :

Assainissement collectif des eaux usées

Description du projet :

En partenariat avec l'AIVE, le projet consiste à poursuivre les travaux d'extension et de rénovation du réseau d'égouttage. Par ailleurs, la commune sollicitera la réalisation des stations d'épuration prévues à Gembes et Porcheresse ainsi que le classement du village de Daverdisse en assainissement collectif (vu les enjeux environnementaux existants).

Par ailleurs, la faisabilité technique et financière du placement de coupe-odeurs sera vérifiée.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Actuellement, seul le village de Haut-Fays est équipé de deux stations d'épuration. Deux stations sont encore à programmer pour les villages de Gembes et Porcheresse (non inscrites à un programme d'investissement). Par ailleurs, le village de Daverdisse est classé en zone d'assainissement transitoire, c'est-à-dire qu'il n'a pas encore été décidé si l'assainissement serait autonome (géré par les particuliers) ou collectif.

Or, le diagnostic partagé démontre la richesse constituée par les différents cours d'eau parcourant le territoire communal, avec la présence de vallées préservées telles l'Almache. Bien que la qualité des différents cours d'eau soit bonne, il convient d'y prêter une attention particulière. C'est pourquoi la poursuite de la mise en œuvre de l'égouttage permettra de veiller à la préservation de cette ressource naturelle, en lien avec la définition du développement durable.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 1. Conforter la richesse naturelle du territoire**

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
	★★★★ Le projet va permettre de préserver une importante ressource naturelle	

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Programme Stratégique Transversal
- Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH)

Intitulé projet :

Préservation et valorisation des rys d'abissage

Description du projet :

Le ry d'abissage est un canal d'irrigation des prés de fauche. Il en existe un certain nombre sur l'Almache mais qui ne sont plus utilisés aujourd'hui.

Différents endroits ont actuellement été identifiés :
- Gembes. Au pont de l'Ermite et pré Moinil (propriétés communales).
- Porcheresse. Près de la pompe à eau (statut de propriété à vérifier).
- Gembes. Pont des Gades (propriété communale) et ancien moulin de Gembes (propriété privée).

D'autres sites pourront également s'ajouter à cette liste.

Les travaux à réaliser sont :
- Débroussaillage et nettoyage du site.
- Pose de panneaux didactiques.
- Création d'un plan d'eau en fin de ry ou mise en place d'un système pour acheminer l'eau vers un cours d'eau.

Une attention sera portée aux opportunités offertes par Natura 2000 (financement de travaux en faveur de la biodiversité).

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Les rys d'abissage constituent un patrimoine aujourd'hui pratiquement disparu. Leur restauration et leur mise en valeur permettra de faire connaître ces dispositifs particuliers de gestion des eaux.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 1. Conforter la richesse naturelle du territoire**
✓	**Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie**

Objectifs secondaires

✓	**Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire**

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★ La sauvegarde de ce patrimoine et sa mise en valeur participera à la dimension culturelle du développement	★★★★ Le projet va permettre une mise en valeur d'un patrimoine aujourd'hui oublié et un renforcement de la qualité environnementale du territoire	★★ Le projet participera au développement d'un tourisme intégré basé sur les richesses locales

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.2.04 – Mise en valeur du pont de l'Ermite

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Contrat de rivière de la Lesse

M.3.05
Lot 3

Intitulé projet :

Transformation du site du local de ski en espace de convivialité – Haut-Fays

Description du projet :

Afin d'aménager le site du local de ski en espace de convivialité, il convient tout d'abord de nettoyer le site (débroussaillage, etc) et de démolir la cabane de ski. Du mobilier (aire de repos) pourra ensuite être installé.

Une attention particulière sera portée à la protection du site contre le vandalisme et contre le dépôt sauvage de déchets.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Situé entre le village de Haut-Fays et le parc à conteneurs et sur une promenade balisée, le site est inscrit pour moitié en zone d'habitat à caractère rural et pour moitié en zone agricole. L'ancien local de ski est en mauvais état, de même que la zone de pique-nique. De plus, une ancienne remorque est abandonnée à cet endroit.

Il semble donc nécessaire de prévoir un « assainissement » du site et la création d'un espace de convivialité qui pourrait servir aussi bien aux habitants qu'aux touristes.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 5. Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants**

Programmation dans le temps :

- Projet non prioritaire (lot 3)

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★★ La création d'un espace de convivialité permettra de renforcer la cohésion sociale ainsi que les liens entre habitants	★ Le projet va permettre « d'assainir » un site	★ Le projet offrira un espace de repos pour les promeneurs et visiteurs

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- I.2.05 – Création et développement de nouvelles activités villageoises

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Programme Stratégique Transversal

M.3.06
Lot 3

Intitulé projet :

Rénovation de la salle Saint-Remacle en maison de village – Haut-Fays

Description du projet :

Le projet consiste à rénover la salle Saint-Remacle pour l'affecter en maison de village destinée à recevoir des activités villageoises et associatives nécessitant une superficie utilisable relativement importante.

Les travaux concernent l'enveloppe extérieure (isolation, châssis, etc) ainsi que l'aménagement intérieur (sanitaires, cuisine,etc).

La rénovation s'intègre dans un projet global de valorisation du site de l'ancien presbytère (création d'une maison des associations), notamment par la mise en place d'un aménagement de convivialité et le déplacement de la plaine de jeux en lien avec ces deux infrastructures.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Le cercle Saint-Remacle a été mis à disposition de la Commune par bail emphytéotique. En l'état actuel, la salle est utilisable mais est relativement vétuste. Des travaux de mise aux normes sont en cours. Les travaux devront donc s'attaquer à deux problèmes principaux : l'amélioration du chauffage et la rénovation des sanitaires.

La mise en œuvre du projet permettra donc de valoriser l'infrastructure existante en maison de village. Elle formera un ensemble cohérent et complémentaire au niveau des fonctions avec la future maison des associations.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 5. Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants**

Objectifs secondaires

✓	**Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie**
✓	**Objectif 3. Encourager la gestion responsable des ressources naturelles**

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★★★ La rénovation de la salle Saint-Remacle en maison de village va permettre de conforter la vie villageoise par le développement de nouvelles activités et le renforcement des liens entre habitants	★ Le projet va permettre d'améliorer l'aspect esthétique du bâtiment situé en plein cœur du village	

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.1.03 – Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison des associations – Haut-Fays
- M.2.06 – Réaffectation de l'ancienne école des garçons
- I.2.05 – Création et développement de nouvelles activités villageoises

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Convention des Maires

M.3.07
Lot 3

Intitulé projet :

Création de logements intergénérationnels

Description du projet :

Le projet vise à créer des logements intergénérationnels, c'est-à-dire des logements conçus et aménagés pour accueillir simultanément des locataires jeunes et des locataires plus âgés, en encourageant et en facilitant les interactions entre eux, notamment l'échange de services.

Une des localisations potentielles évoquées serait un terrain à Gembes à proximité des logements tremplins et de la maison de village.

L'aménagement de ces logements doit être conçu pour permettre la cohabitation des aînés (au rez-de-chaussée) et des jeunes (à l'étage).

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Dans un contexte d'isolement, l'objectif est de permettre à deux générations de cohabiter, de découvrir la richesse de l'autre, dans le but d'une meilleure cohésion sociale entre les générations au sein de la commune. Cela permet également d'assurer une certaine diversité sociale et permet à des personnes de vivre plus longtemps à leur domicile tout en facilitant la vie des jeunes ménages. Cela contribue aussi à augmenter l'offre en logements à loyer modéré.

Par ailleurs, le diagnostic partagé insiste sur la nécessité de prendre en compte l'évolution du profil démographique et des besoins des aînés en termes de services et de logements qui ne feront que s'accentuer au fil du temps même si actuellement les besoins sont peu présents.

Enfin, la mise en œuvre de ce projet va inciter les jeunes ménages à rester ou à s'installer sur la commune, ce qui aura un effet bénéfique sur les services (par exemple les écoles).

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 6. Maintenir la population et renforcer le niveau de services**

Objectif secondaire

✓	**Objectif 3. Encourager la gestion responsable des ressources naturelles**

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★★★ Le maintien de la population sur la commune, plus particulièrement les personnes âgées, vise à maintenir une dynamique villageoise intergénérationnelle	★ La mise en œuvre du projet portera une attention particulière à la gestion énergétique et la gestion parcimonieuse du sol	★ Le projet permettra de maintenir la population sur place, ce qui aura des répercussions sur l'activité économique en général

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.3.09 – Création de logements tremplins
- M.3.10 – Création de parcelles communales bâtissables
- I.3.02 – Information sur les aides au logement

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Ancrage communal
- Programme Stratégique Transversal
- Convention des Maires

M.3.08
Lot 3

Intitulé projet :

Création du vélo-route transfrontalier

Description du projet :

Ce projet transcommunal et même transfrontalier vise à créer un itinéraire de randonnée à vélo reliant Givet (France) à Bouillon en passant par le territoire communal.

Origine de la demande :

- o Consultation de la population
- o Groupe de travail
- o CLDR

Justification du projet :

Le projet s'inscrit dans la volonté d'ouvrir et de connecter le territoire communal à l'extérieur tout en développant un projet touristique intégré. Il participe à la concrétisation d'une offre touristique sur un territoire transcommunal.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectifs principaux

✓	**Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie**
✓	**Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire**

Programmation dans le temps :

- o Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★ La projet participe également à renforcer les échanges et les rencontres	★★★ Le projet va favoriser le recours aux modes doux pour les déplacements touristiques mais également utilitaires	★★★ Le projet va permettre le développement d'une nouvelle activité touristique intégrée au contexte territorial

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.1.02 – Finalisation de la voie lente vers Bièvre
- M.2.11 – Création de chemins de liaison et de venelles

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- GAL « Semois, Lesse et Houille »

M.3.09
Lot 3

Intitulé projet :

Création de logements tremplins

Description du projet :

Le but des logements tremplins est de favoriser l'installation des jeunes couples dans la commune et leur accès à la propriété. Concrètement, ce principe se traduit par la restitution d'une partie des loyers versés sous la forme d'une ristourne si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal.

Les logements seront adaptés aux futurs utilisateurs, à savoir des jeunes ménages, et présentera une certaine diversité dans l'offre (nombre de chambres…).

Le projet se basera, soit sur la réhabilitation de bâtiments existants (de préférence), soit sur l'achat de terrain puis la construction.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Le diagnostic partagé met en évidence un vieillissement progressif de la population ainsi qu'un départ des jeunes ménages. Par ailleurs, il met également en évidence une faible pression foncière et un coût de l'immobilier raisonnable (hormis peut-être sur Daverdisse). La mise à disposition de logements tremplins participera, dans ce contexte, au maintien de la population jeune sur le territoire communal.

Bien que le besoin ne soit pas actuellement avéré, il convient de prendre en considération les perspectives démographiques et les retombées positives au niveau des services (écoles par exemple).

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 6. Maintenir la population et renforcer le niveau de services**

Objectif secondaire

✓	**Objectif 3. Encourager la gestion responsable des ressources naturelles**

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★★★ Le maintien de la population sur la commune, plus particulièrement des jeunes, vise à soutenir une dynamique villageoise intergénérationnelle	★★ La mise en œuvre du projet portera une attention particulière à la gestion énergétique et portera prioritairement sur la réhabilitation de bâtiments existants	★ Le projet permettra de maintenir la population sur place, ce qui aura des répercussions sur l'activité économique en général

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.3.07 – Création de logements intergénérationnels
- M.3.10 – Création de parcelles communales bâtissables
- I.3.02 – Information sur les aides au logement

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Ancrage communal
- Programme Stratégique Transversal
- Convention des Maires

M.3.10
Lot 3

Intitulé projet :

Création de parcelles communales bâtissables

Description du projet :

Le projet vise à valoriser les terrains communaux en les mettant à disposition des habitants en tant que terrains à bâtir. Vu le faible potentiel foncier communal, des acquisitions seront également envisagées.

La gestion urbanistique de ce développement foncier devra bien entendu être intégrée au contexte local et viser également la performance énergétique.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Malgré une certaine croissance démographique, le diagnostic partagé met en évidence une difficulté à maintenir un certain niveau de population. Or, le maintien de la population constitue un impératif pour continuer à pouvoir offrir des services, des équipements, etc.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 6. Maintenir la population et renforcer le niveau de services**

Objectifs secondaires

✓	**Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie**
✓	**Objectif 3. Encourager la gestion responsable des ressources naturelles**

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★★★ Le maintien de la population sur la commune vise à soutenir la dynamique villageoise	★ La mise en œuvre du projet portera une attention particulière à la gestion énergétique et à la cohérence urbanistique	★ Le projet permettra de maintenir la population sur place, ce qui aura des répercussions sur l'activité économique en général

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.3.07 – Création de logements intergénérationnels
- M.3.09 – Création de logements tremplins
- I.3.02 – Information sur les aides au logement

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Ancrage communal
- Programme Stratégique Transversal
- Convention des Maires

M.3.11
Lot 3

Intitulé projet :

Aménagement de l'ancien terrain de tennis – Gembes

Description du projet :

Le projet vise à aménager l'ancien terrain de tennis situé près de l'ancienne gare de Gembes. Actuellement inutilisé, sa destination n'est pas à ce jour déterminée. Toutefois, vu sa localisation à proximité du Pré-RAVEL, il pourrait être valorisé en tant qu'espace de convivialité en lien avec cet itinéraire de voies lentes.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Le site, actuellement non utilisé, jouit d'une position stratégique en lien avec la voie lente traversant le territoire communal. Sa valorisation permettrait d'offrir une infrastructure de qualité aux habitants et aux visiteurs dans le cadre d'un développement touristique intégré et vert basé notamment sur un réseau de promenades balisées.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie**

Objectif secondaire

✓	**Objectif 5. Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants**

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★★ Le projet permettra de mettre à disposition des habitants un nouvel espace de convivialité	★ Le projet renforcera l'attrait du Pré-RAVeL et donc le recours aux modes doux	★★★ Le projet pourra induire une dynamique touristique intégrée au contexte local et basé sur les ressources environnementales

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.1.02 – Finalisation de la voie lente vers Bièvre

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Programme Stratégique Transversal

Intitulé projet :

Relocalisation de la plaine de jeux – Haut-Fays

Description du projet :

Le projet vise à redéployer la plaine de jeux existante près du terrain de football en lien avec le site de l'ancien presbytère (future maison des associations) et le cercle Saint-Remacle (future maison de village).

Toutefois, la possibilité d'une autre localisation reste envisagée, à savoir à proximité de l'école et du futur complexe scolaire et parascolaire.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Actuellement décentrée par rapport au centre du village et située de l'autre côté de la route régionale, la plaine de jeux ne jouit pas d'une position centrale. Sa relocalisation au niveau du futur centre de vie d'Haut-Fays permettra de renforcer son attractivité et son potentiel d'utilisation.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 5. Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants**

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★★★ Le projet permettra de renforcer le pôle d'équipements créé autour de l'ancien presbytère et de valoriser les liens sociaux	★ La nouvelle localisation de la plaine de jeux permettra d'améliorer son accessibilité par les modes doux (position centrale non coupée par la route régionale).	

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.1.03 – Réhabilitation de l'ancien presbytère en maison des associations – Haut-Fays
- M.3.06 – Rénovation de la salle Saint-Remacle en maison de village – Haut-Fays

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Programme Stratégique Transversal

M.3.13
Lot 3

Intitulé projet :

Aménagement de points de vue et valorisation du paysage

Description du projet :

Sur base d'un inventaire préalable, le projet consiste à mettre en évidence et à aménager les points de vue (bancs, tables d'orientation, etc) présents sur le territoire de la commune. Parmi ceux-ci, citons, entre autres :

- « Les Grands-Nids » à Haut-Fays.
- « Le Bois des Fouches » à Porcheresse.
- Rue des Ecoles à Gembes.
- « Sodumont » à Gembes.
- Près du terrain de motocross à Daverdisse.

Par ailleurs, une ou plusieurs promenades passant par les points de vue pourrai(en)t être créée(s).

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

La commune de Daverdisse se caractérise par une qualité et une diversité paysagère : plateaux, vallées, forêts, etc. A cela s'ajoutent plusieurs ouvertures paysagères à proximité ou non des villages. Le territoire dispose donc de nombreux lieux où admirer les paysages. Ce projet vise donc à mettre en évidence ces lieux afin de permettre aux habitants et promeneurs d'en profiter.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie**

Objectifs secondaires

✓	**Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire**
✓	**Objectif 5. Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants**

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★ L'aménagement, même léger, de points de vue constituent une opportunité de rencontres pour les habitants	★★★★ Le projet vise à maintenir et à mettre en valeur la qualité paysagère du territoire	★★ La mise en valeur des points de vue et des paysages augmentera l'attrait du territoire pour les visiteurs

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- I.1.01 – Entretien et valorisation du petit patrimoine

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- /

4.2. Projets immatériels

- I.3.01 – Amélioration des outils de télécommunication
- I.3.02 – Information sur les aides au logement
- I.3.03 – Promotion de la réutilisation de l'eau de pluie

I.3.01
Lot 3

Intitulé projet :

Amélioration des outils de télécommunication

Description du projet :

Le projet vise à mener des initiatives auprès des différents opérateurs pour améliorer la qualité des réseaux de télécommunication : relais des demandes de particuliers, regroupement des plaintes, inventaire des lignes particulières, négociations avec les opérateurs, etc

Les zones plus problématiques identifiées sont Porcheresse, Sclassin et les Scottons.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

La consultation a clairement mis en évidence une déficience du réseau de télécommunications : nombreuses coupures Internet, connections GSM problématiques, etc.

Assurer des télécommunications performantes est une condition minimale indispensable pour le maintien des activités économiques et le développement de l'emploi. Mais cela a également des répercussions sur la santé, la vie sociale, la sécurité des habitants, etc.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire**

Objectif secondaire

✓	**Objectif 6. Maintenir la population et renforcer le niveau de services**

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★ Il est important de disposer de moyens de télécommunication performants pour éviter la fracture numérique, désenclaver un territoire quelque peu à l'écart des grands axes	★ L'amélioration des ressources numériques permettra de réduire l'empreinte écologique	★★★ La mise en œuvre du projet permettra aux indépendants et entreprises de développer leurs activités mais également d'aider les demandeurs d'emploi dans leurs recherches

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- I.2.02 – Soutien aux activités économiques et indépendantes

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- GAL « Semois, Lesse et Houille »

I.3.02
Lot 3

Intitulé projet :

Information sur les aides au logement

Description du projet :

Complémentairement aux projets « Création de logements intergénérationnels », « Création de logements tremplins » et « Création de parcelles communales bâtissables », le projet vise à faciliter l'accès au logement via deux canaux supplémentaires :

- Une information sur l'existence d'une prime communale à l'achat et la construction d'un logement ainsi qu'une prime communale à l'adaptation d'un logement occupé par un senior.
- Une information aux propriétaires sur les possibilités offertes par l'Agence Immobilière Sociale.
- Une information sur l'application des primes « énergie » au niveau communal et régional (via la conseillère en énergie).

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Malgré une certaine croissance démographique, le diagnostic partagé met en évidence une difficulté à maintenir un certain niveau de population. A terme, il convient donc de faciliter l'accès au logement pour l'ensemble de la population.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 6. Maintenir la population et renforcer le niveau de services**

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★★★ Le maintien de la population sur la commune vise à soutenir la dynamique villageoise. Le projet permet également de faciliter l'installation des ménages		★ Le projet permettra de maintenir la population sur place, ce qui aura des répercussions sur l'activité économique en général

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.3.07 – Création de logements intergénérationnels
- M.3.09 – Création de logements tremplins
- M.3.10 – Création de parcelles communales bâtissables

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Ancrage communal
- Programme Stratégique Transversal

Intitulé projet :

Promotion et réutilisation de l'eau de pluie

Description du projet :

Le projet consiste à favoriser la réutilisation de l'eau de pluie pour un usage domestique non alimentaire ou hygiénique. Il vise à inciter au placement de citernes d'eau de pluie dans les constructions privées et à intégrer cet aspect lors de la construction ou la rénovation de bâtiments publics (à condition d'être cohérent avec l'usage possible).

Origine de la demande :

- o Consultation de la population
- o Groupe de travail
- o CLDR

Justification du projet :

L'eau est une ressource naturelle bien présente sur le territoire communal. Dans une optique de développement durable prônée dans le cadre d'un Agenda 21 local, sa préservation constitue donc une nécessité de premier ordre.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	**Objectif 1. Conforter la richesse naturelle du territoire**

Programmation dans le temps :

- o Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
	★★★★ Le projet vise à protéger une importante ressource naturelle en favorisant une réutilisation de l'eau de pluie	★ La mise en œuvre du projet permettra de réaliser des économies sur la facture d'eau

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien